

LA FORCE D'UN TOUT

**ALSACE
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE**

SÉMINAIRE DES ACHATS ÉCORESPONSABLES

"ACHETEURS, FAISONS GERMER NOTRE ÉCORESPONSABILITÉ"

24 novembre 2022

Maison régionale des sports

Tomblaine

La Région
Grand Est

PROGRAMME

Animation par Jonathan RUSSEIL,
Responsable des achats,
Université de Lorraine

INTRODUCTION DE LA JOURNÉE

UN RENFORCEMENT DES OBLIGATIONS EN MATIÈRE D'ACHATS PUBLICS DURABLES

3 tables rondes :

Loi Climat & résilience

Loi Egalim

Loi AGECE

ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS PUBLICS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE CES OBLIGATIONS

Outils

ATELIERS

INTRODUCTION DE LA JOURNÉE

Thierry NICOLAS,

Conseiller Régional Grand Est,

Président de la Commission d'appel d'offres

Président du Comité de Pilotage du SPASER de la Région Grand Est, ORCHIDÉE

INTRODUCTION DE LA JOURNÉE

Marline WEBER,

Chargée de mission politique de l'achat durable,

Ministère de la transition écologique/Commissariat Général au Développement Durable (CGDD)

JOURNÉE ACHATS RESPONSABLES

GRAND EST
24 NOVEMBRE 2022

MARLINE WEBER CGDD

**PLAN NATIONAL
POUR DES ACHATS
DURABLES**

 2022-2025



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PANORAMA REGLEMENTAIRE

PRINCIPAUX VEHICULES LEGISLATIFS

LOI EGALIM

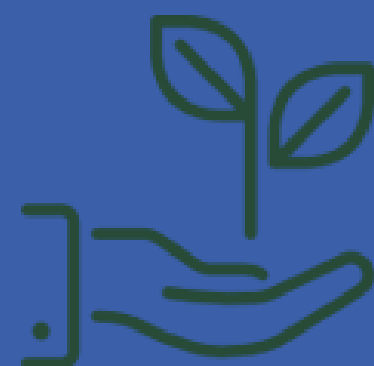


Crédits : MTES



D'ici 2025, 100 % des contrats de la commande publique notifiés au cours de l'année **comprennent au moins une considération environnementale.**

(Loi Climat & résilience)



D'ici 2025, 30% des contrats de la commande publique notifiés au cours de l'année **comprennent au moins une considération sociale.**

(PNAD)



TABLE RONDE LOI CLIMAT & RÉSILIENCE

Marline WEBER, Ministère de la transition écologique/Commissariat Général au Développement Durable (CGDD)

Nathalie PAILLON, ObsAR

Priscilla RABIER, Région Grand Est

TABLE RONDE LOI CLIMAT & RÉSILIENCE

Marline WEBER,

Ministère de la transition écologique/Commissariat Général au Développement Durable (CGDD)

Mesures générales : Loi Climat & résilience



Les mesures applicables aux **différentes étapes de la commande publique**

- La **définition du besoin**: les spécifications techniques doivent prendre en compte des objectifs de développement durable.
- **L'analyse des candidatures**: possibilité d'exclure de la procédure de passation d'un marché ou contrat de concession les soumissionnaires qui n'ont pas établi de plan de vigilance.
- **L'attribution du contrat** : au moins un critère d'attribution doit prendre en compte les caractéristiques environnementales de l'offre.
- **L'exécution du contrat** : des conditions d'exécution prenant en compte des considérations relatives à l'environnement doivent être prévues et sociales sous certaines conditions.

L'entrée en vigueur est prévue pour 2026 au plus tard.

Mesures spécifiques & outils commande publique



- **Les mesures spécifiques**

- Renforcement du contenu des **schémas de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER)**
- Au moins **25% des rénovations lourdes et constructions** relevant de la commande publique devront utiliser des **matériaux biosourcés ou bas-carbone** à partir de 2030.

- **De nouveaux outils**

- **Mise à disposition** des pouvoirs adjudicateurs d'**outils opérationnels** pour permettre de définir et d'analyser le coût du cycle de vie des biens au plus tard le 1^{er} janvier 2025.

SPASER : NOUVEAUTÉS DE LA LOI CLIMAT & RÉSILIENCE



- **Renforcement de l'obligation de publicité** (mise en ligne site internet)
- **Indicateurs précis :**
 - Tous les 2 ans, sur les taux réels d'achats publics relevant des catégories de l'achat socialement et écologiquement responsable
 - Objectifs cibles pour chacune de ces catégories, notamment achats auprès des entreprises ESUS et entreprises employant des personnes défavorisées ou appartenant à des groupes vulnérables
- **Seuil d'obligation** d'élaborer un SPASER **abaissé** de 100 millions d'achats annuels HT à **50 millions €** d'achats annuels HT

Ces dispositions entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

- **Accompagnement :**

Rapport avec modèle de rédaction de schéma d'ici 22 août 2024
Renforcement de l'accompagnement prévu dans le PNAD (2022-2025)

Mesures spécifiques à la restauration collective



- **Renforcement de la loi EGALIM par la loi Climat et résilience**
 - Obligation de proposer une **option végétarienne quotidienne** dans la restauration collective d'Etat **les établissements publics et entreprises publiques nationales*** au 1^{er} janvier 2023
 - Expérimentation pour **les collectivités territoriales volontaires** de proposer une **option végétarienne quotidienne** obligatoire (expérimentation pour 2 ans)
 - **60 % de produits durables et de qualité** pour les viandes et les poissons dans la restauration collective publique et privée au 1^{er} janvier 2024
 - **100% de produits durables et de qualité** pour les viandes et les poissons dans la **restauration d'Etat** au 1^{er} janvier 2024

Mesures de la loi AGECE



Crédits : MTES

- **LOI n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire**
- **Article 58** : obligation d'achat dans des proportions définies entre 20% et 100% et pour 17 familles de produits des produits issus du réemploi et de la réutilisation ou contenant des matières recyclées : **évaluation en cours**
- **Article 55** : réduction du plastique à usage unique dans les marchés publics, réduction de la production de déchets et préférence aux produits issus du réemploi et recyclés dans les achats publics en prévoyant des clauses et des critères, préférence à l'achat de logiciels dont l'utilisation est moins consommatrice d'énergie
- **Article 56** : prise en compte de l'offre en constructions modulaires issues du reconditionnement lors des marchés publics
- **Article 60** : obligation d'achat Etat et collectivités territoriales de pneumatiques rechapés dès lors qu'ils sont disponibles

L'entrée en vigueur est prévue pour 2026 au plus tard.

Mesures de la loi AGEC



Crédits : MTESS

➤ Article 58 de la loi AGEC : décret du 9 mars 2021

Ligne	Code CPV Règlement (CE) 213/2008	Produits ou catégories de produits	% issu du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées	dont % issu du réemploi ou de la réutilisation
1	18000000-9 18100000-0 19231000-4 19000000-6 39500000-7	Vêtements, articles chaussants, Vêtements professionnels, vêtements de travail spéciaux et accessoires Linge Produits en cuir et textiles, matériaux en plastique et en caoutchouc Articles textiles	20	20
2	18937000-6	Sacs d'emballage	20	10
3	22000000-0 22100000-1 22800000-8 30192700-8	Imprimés et produits connexes Livres, brochures et dépliants imprimés Registres, livres comptables, classeurs, formulaires et autres Papeterie et autres articles	40	0

- Obligation de **favoriser** les produits issus du **réemploi, réutilisation** ou **recyclage**
- **Familles d'achats** : vêtements, sacs d'emballage, articles de papeterie, fournitures de bureaux, véhicules, vélos, jeux-jouets, sièges, vaisselle, appareil électroménagers, informatique, téléphonie, sièges, mobilier urbain, vaisselle, bâtiment modulaire
- **Taux minimum** : entre 20 % et 100 %
- **Réemploi**
« toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus »
exemple : mobilier de seconde main (un bureau reste un bureau)
- **Réutilisation** (*passage par le statut de déchet réglementairement*)
« toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau »
exemple : téléphone reconditionné

Si 20/20 : objectif porté seulement sur le réemploi/réutilisation, pas d'intégration de matériaux recyclés

Si 20/10 : objectif porté à 10 % sur le réemploi/réutilisation ET 10 % intégration de matériaux recyclés

Si 20/0 : objectif porté seulement sur l'intégration de matériaux recyclés

1 ^{ère} colonne : % issu du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées	2 ^{ème} colonne : dont % issu du réemploi ou de la réutilisation	Exemple
20	20	Téléphones mobiles : sur 1000 € de dépense d'achat de téléphones mobiles sur l'année, au moins 200€ doivent porter sur l'achat de téléphones mobiles réemployés / réutilisés. Pas d'obligation en ce qui concerne les matières recyclées.
20	10	Vaisselle, bocaux : sur 1000 € de dépense d'achat de vaisselle et bocaux sur l'année, au moins 200 € doivent porter sur l'achat de produit réemployés ou réutilisés ou comportant des matières recyclées. Dans ces 200 euros, au moins 100€ doivent porter sur l'achat de produits réemployés / réutilisés.

TABLE RONDE LOI CLIMAT & RÉSILIENCE

Nathalie PAILLON,

Directrice des études et des opérations,

Observatoire des Achats Responsables (ObsAR)



L'OBSERVATOIRE DES ACHATS RESPONSABLES - QUI SOMMES-NOUS ?

Une association loi 1901 créée en 2010 par des professionnels des achats et de la RSE

Une conviction : Les Achats Responsables constituent un puissant instrument de performance pour allier activité économique et responsabilité environnementale, sociale et sociétale

Une ambition : acculturer le monde professionnel

En démontrant par la pratique et la mesure les apports des Achats Responsables

En construisant les référentiels pour une compréhension commune

ISO 20 400: « *Un achat responsable est un achat dont les impacts environnementaux, sociaux et économiques sont les plus positifs possible sur toute la durée du cycle de vie et qui aspire à réduire le plus possible les impacts négatifs.* »

**Un réseau d'adhérents, fidèles, engagés dans leur professionnalisation
et dans l'aventure collective associative**

LES ADHERENTS DE L'OBSERVATOIRE DES ACHATS RESPONSABLES





UN RESEAU D'ADHERENTS CONVAINCUS REUNIS AUTOUR DE MISSIONS

MOBILISER ET INFORMER

Contribution active aux travaux de normalisation (ISO 20 400)

Proposition d'amendements aux textes législatifs

Publication de méthodologies, guides pratiques et newsletters Achats Responsables

Sensibilisation des acheteurs privés/publics et des acteurs du monde économique et de la RSE

Organisation et animation de conférences, colloques, ateliers et groupes de travail

PARTAGER ET ACCOMPAGNER

Animation et pilotage de groupes de travail réunissant adhérents et experts

Echanges et identification de bonnes pratiques

Accompagnement et mobilisation des équipes opérationnelles de nos adhérents

EVALUER ET MESURER

Publication annuelle du baromètre Achats Responsables ObsAR/Opinion Way

Réalisations d'enquêtes thématiques.

Elaboration de référentiels (indicateurs AR...), d'outils d'aide à la décision (CCV, mieux-disant)...



Le rendez-vous des bonnes pratiques
1 à 2 fois/mois, le mardi



Pour faire le tour d'un sujet
Tous les 2 mois, le vendredi



L'ObsAR collabore avec son écosystème
et porte la voix des meilleures
pratiques, notamment sectorielles



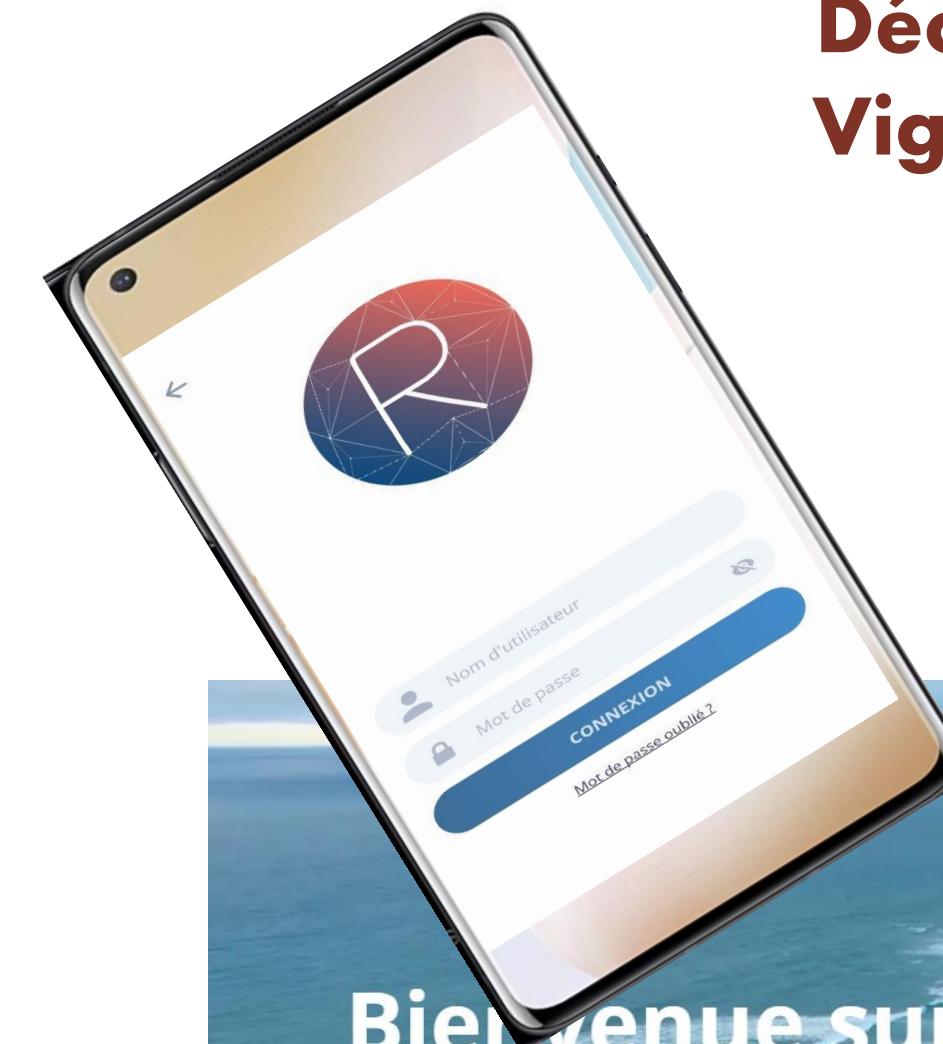
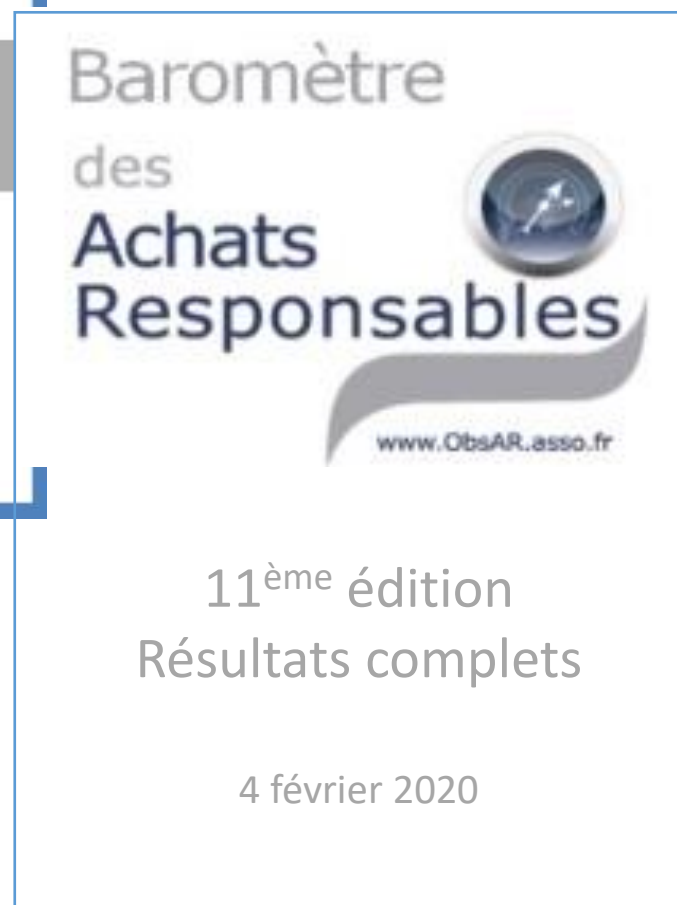
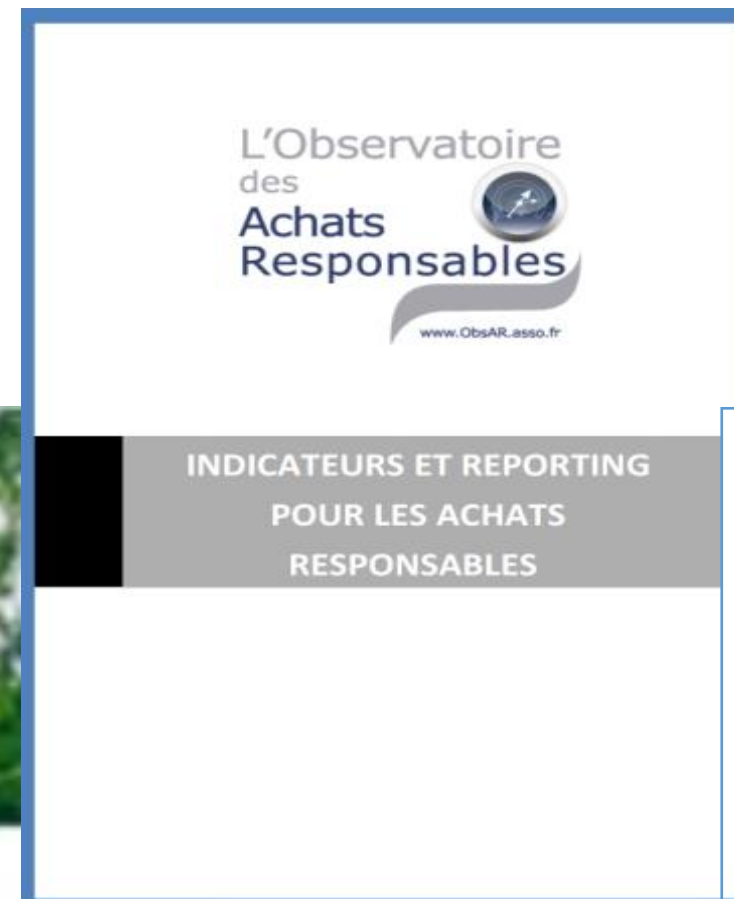
Les achats responsables

définition de l'ISO 20400

"Un achat responsable est un achat dont les **impacts** environnementaux, sociaux et économiques sont les plus **positifs** possible sur toute la **durée du cycle de vie** et qui aspire à réduire le plus possible les impacts négatifs."



Décarboner les achats Vigilance Fournisseurs Reporting



PARCOURS NATIONAL DES ACHATS RESPONSABLES



UN BAROMETRE ANNUEL POUR ANALYSER LES PRATIQUES ACHATS RESPONSABLES



Pour répondre :



Partenaire du 14^{ème}
Baromètre Achats Responsables

Nous remercions les réseaux relais

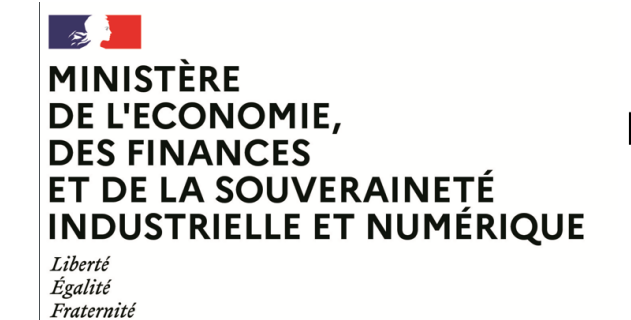


TABLE RONDE LOI CLIMAT & RÉSILIENCE

Priscilla RABIER,

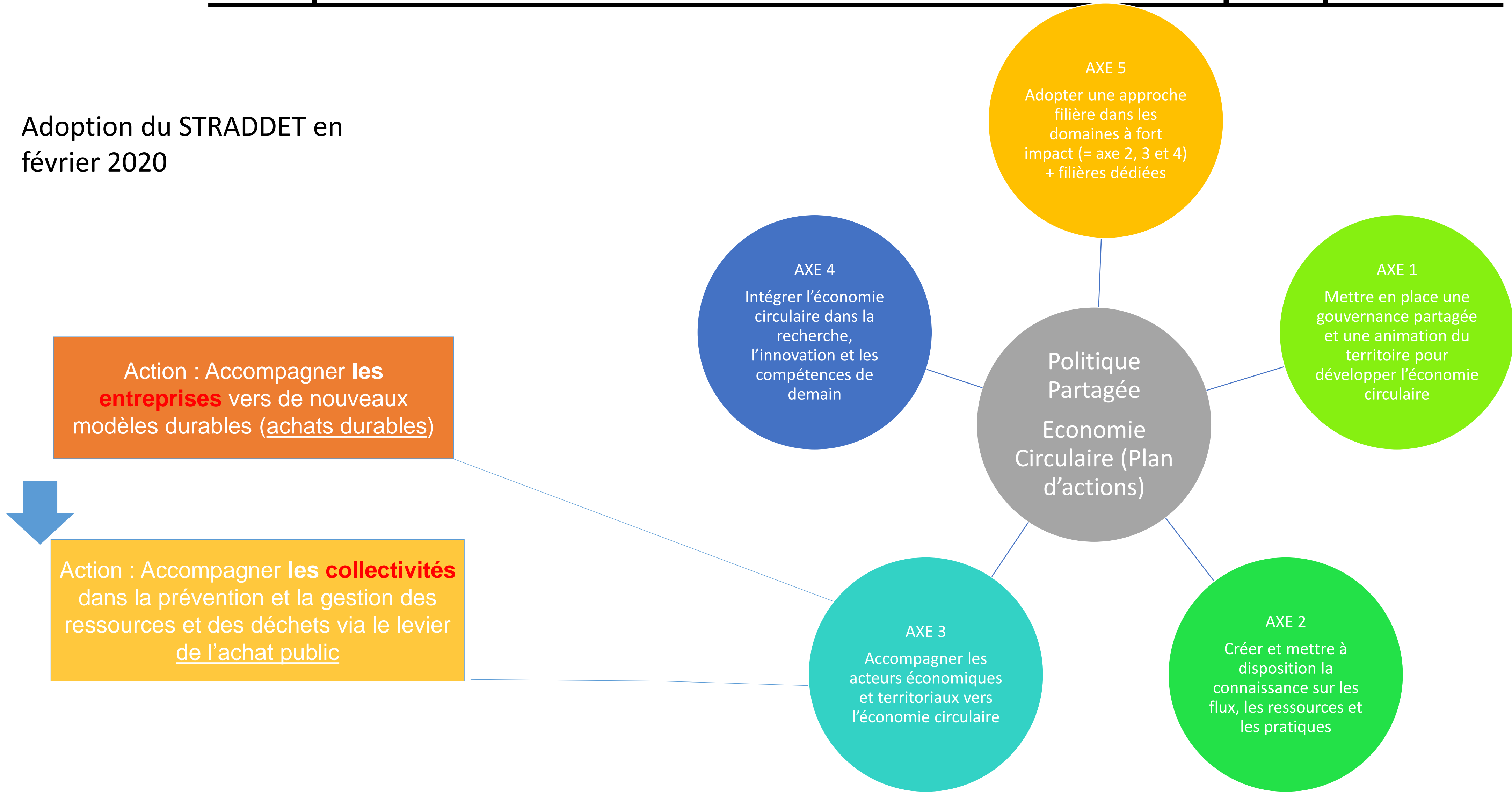
Cheffe de projets Economie Circulaire,

Direction Énergie, Climat et Economie Circulaire à la Région Grand Est

CONTEXTE

Politique économie circulaire – les Actions Climaxion et la politique interne

Adoption du STRADDET en février 2020



METHODE

FORMAT : 2H/TEAMS, GT/trimestre selon ressources disponibles

ODJ Type:

- Un rappel du contexte réglementaire du segment d'achat concerné (service de l'Etat)
- Des retours d'expériences
- Point de vue d'une entreprise laureate
- Échanges et documents pouvant être partagés (clausiers, DCE, ppt, guides) sur le teams

GROUPES DE TRAVAIL PAR SEGMENTS D'ACHATS

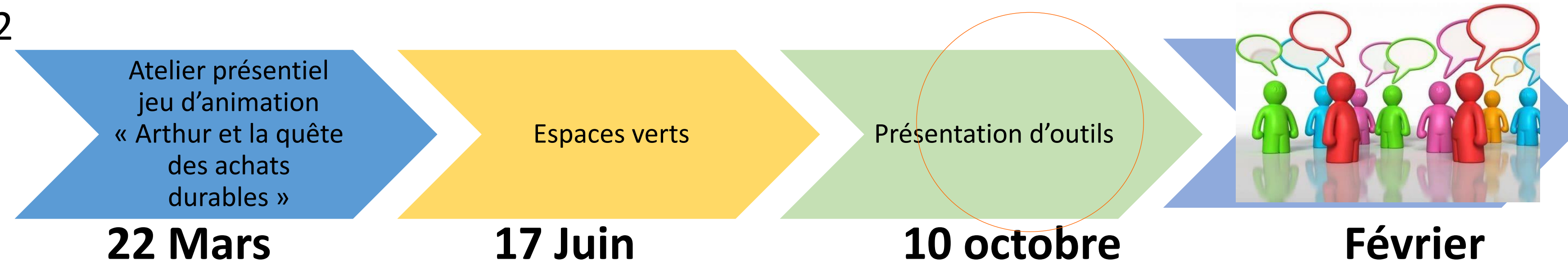
Préfiguration :

prise de contacts
1^{er} GT d'acculturation en
octobre 2020

2021



2022





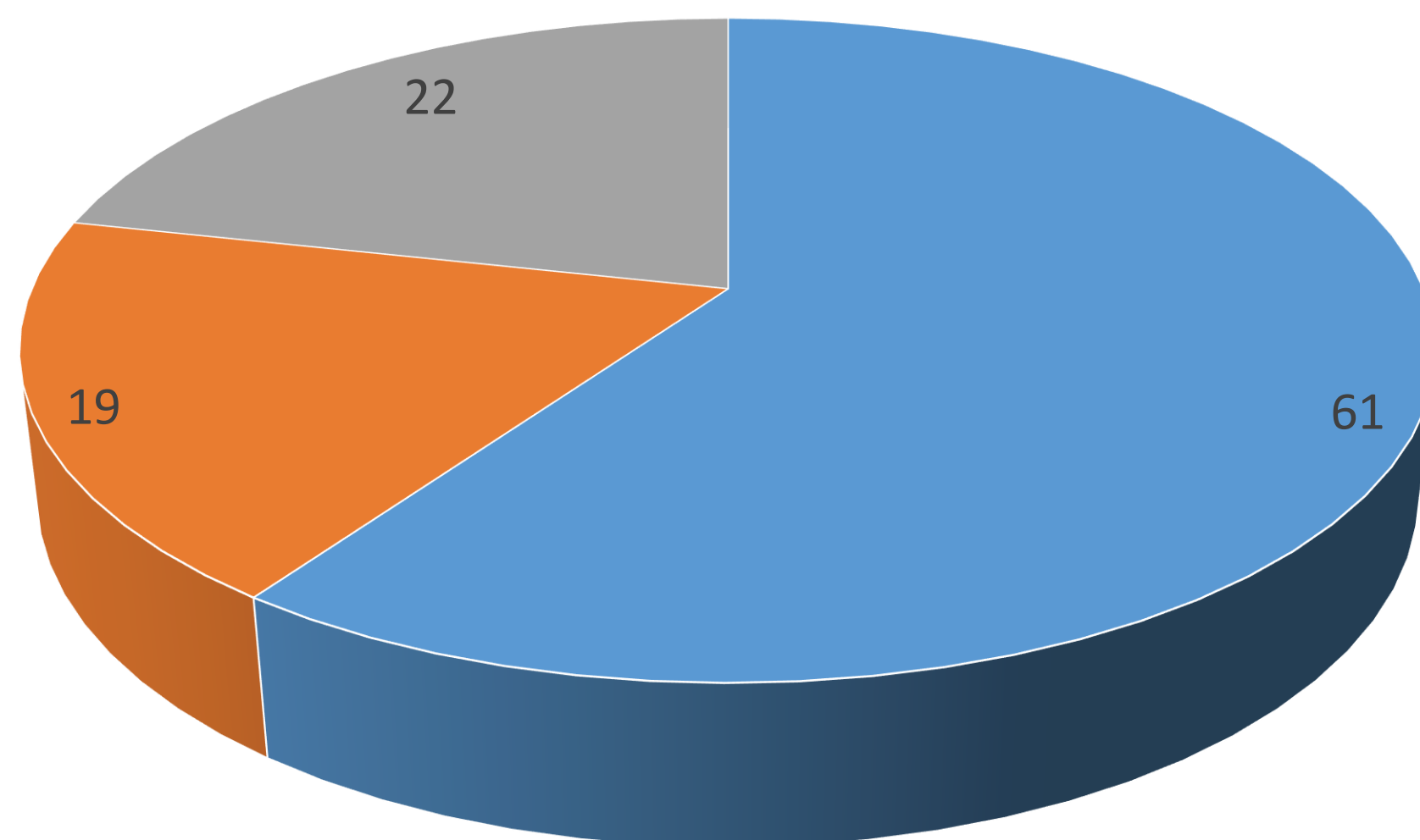
Rejoignez-nous !

priscilla.rabier@grandest.fr

Un GT qui prend de l'ampleur depuis deux ans, succès de l'aspect pratico-pratique.

2021 : 102 acheteurs inscrits au teams;
2022 : 187 acheteurs inscrits au teams

Profil des membres du GT

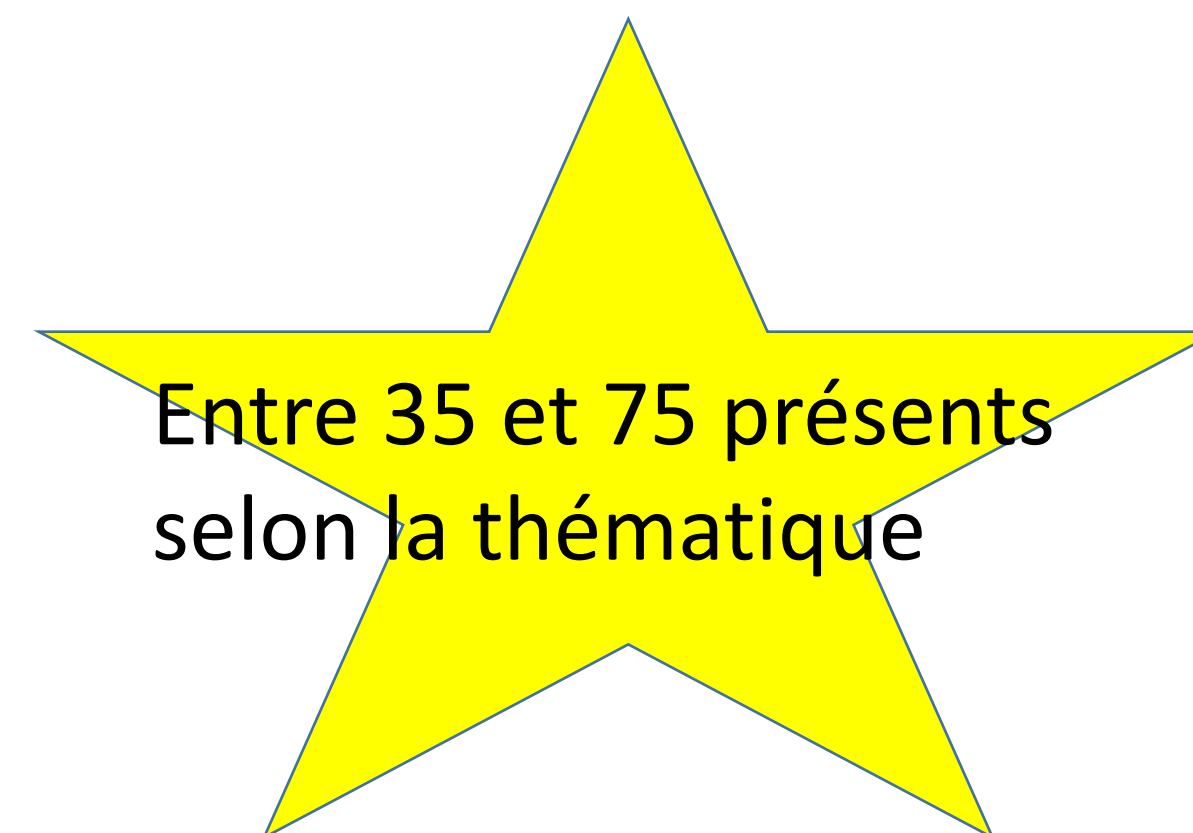


■ collectivités territoriales ■ Bailleurs sociaux et qqls entreprises solidaires ■ Services de l'Etat

CONSTAT



Taux de participation



Entre 35 et 75 présents
selon la thématique



Découverte du jeu sérieux sur les achats durables

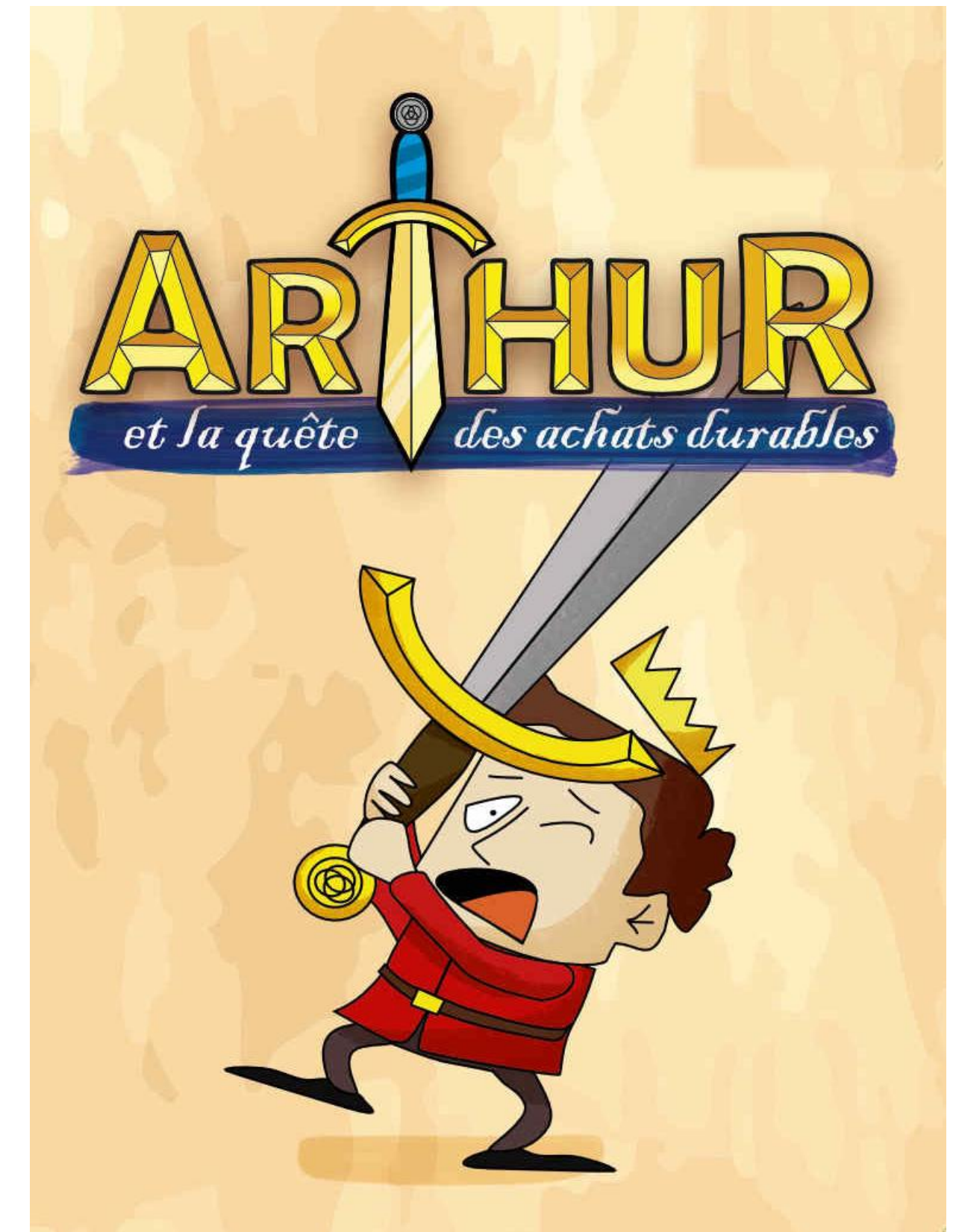
La Région Grand Est, l'ADEME et la CCI Grand Est souhaitent sensibiliser les acheteurs publics et privés aux achats durables.

- Marché public avec l'entreprise **Format Ludique** pour répondre à cet objectif.
- Jeu collaboratif pouvant se jouer en **2 heures avec 6 personnes maximum** plus un animateur.
- Un jeu « dual » (cartes spécifiques pour les achats publics)

Particularités du jeu

- **Plusieurs scénarios disponibles**
- Jeu très « versatile » pouvant être focalisé sur des sujets particuliers (cf 12 cartes « *Leviers d'action* »)

<https://www.climaxion.fr/achats-responsables-entreprise>



DEPREZ Pascal

Chef de projet Economie Circulaire

Direction de l'Énergie, du Climat et de l'Économie Circulaire

03 87 54 32 34 | pascal.deprez@grandest.fr

Région Grand Est | Site de METZ



ÉCHANGES AVEC LA SALLE

QUESTIONS
REMARQUES

TABLE RONDE LOI ÉGALIM

Marie-José AMARA,

Cheffe du Pôle alimentation,

Service régional de l'Alimentation de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)

Vincent PETITGENAY,

Coordonnateur du groupement d'achat,

Lycée Bartholdi, Colmar

LOI EGALIM ET LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE

DISPOSITIONS CONCERNANT LA RESTAURATION COLLECTIVE

OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Grand Est
(DRAAF)

Marie-José AMARA cheffe du pôle Alimentation



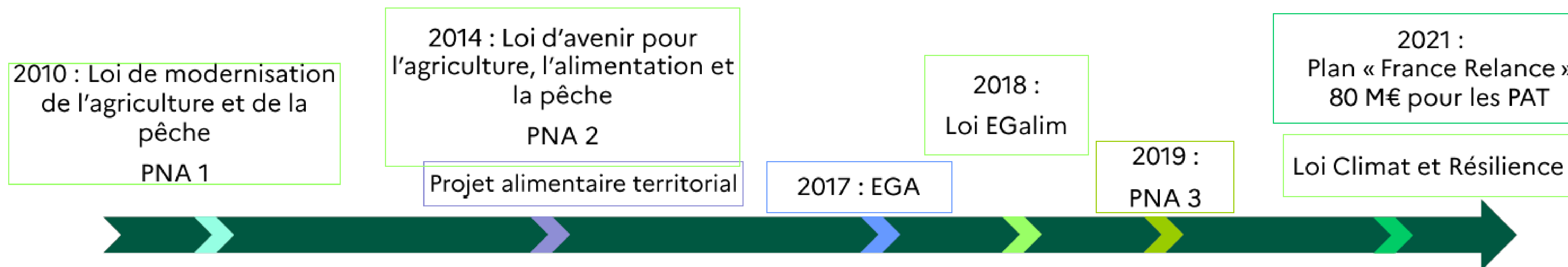
**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROGRAMME NATIONAL
POUR L'ALIMENTATION
**TERRITOIRES
EN ACTION**
2019-2023

La Région
Grand Est

LE PROGRAMME NATIONAL POUR L'ALIMENTATION DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE



PNA3 2019-2023



Les mesures de la loi EGAlim concernant la restauration collective

❖ Les acteurs concernés

- Les restaurants collectifs gérés par des personnes morales de droit public
- Les restaurants collectifs gérés par des personnes morales de droit privé en charge d'une mission de service public :
 - services de restauration scolaire et universitaire,
 - services de restauration des établissements d'accueil des enfants de moins de six ans,
 - services de restauration des établissements de santé,
 - services de restauration des établissements sociaux et médico-sociaux,
 - services de restauration des établissements pénitentiaires.
- **Toute la restauration collective privée sera concernée en 2024**

en rouge : des modifications ou compléments
apportés par la loi Climat et Résilience

5 mesures phares pour la restauration collective

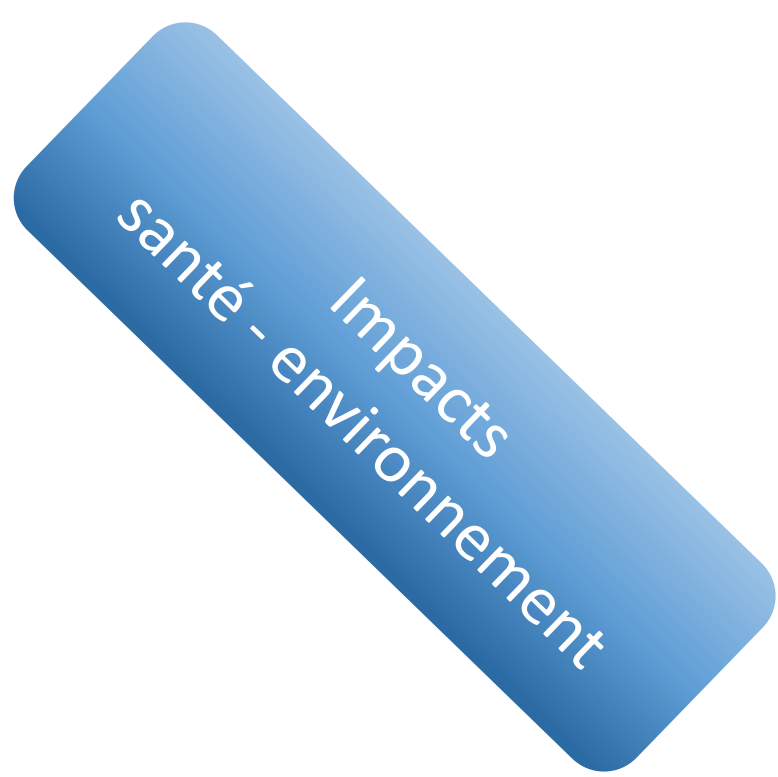
- Des produits durables et de qualité dans les assiettes
- Information des convives
- Diversification des sources de protéines et menu végétarien
- Lutte contre le gaspillage alimentaire et dons alimentaires
- Substitution des plastiques

Enjeux

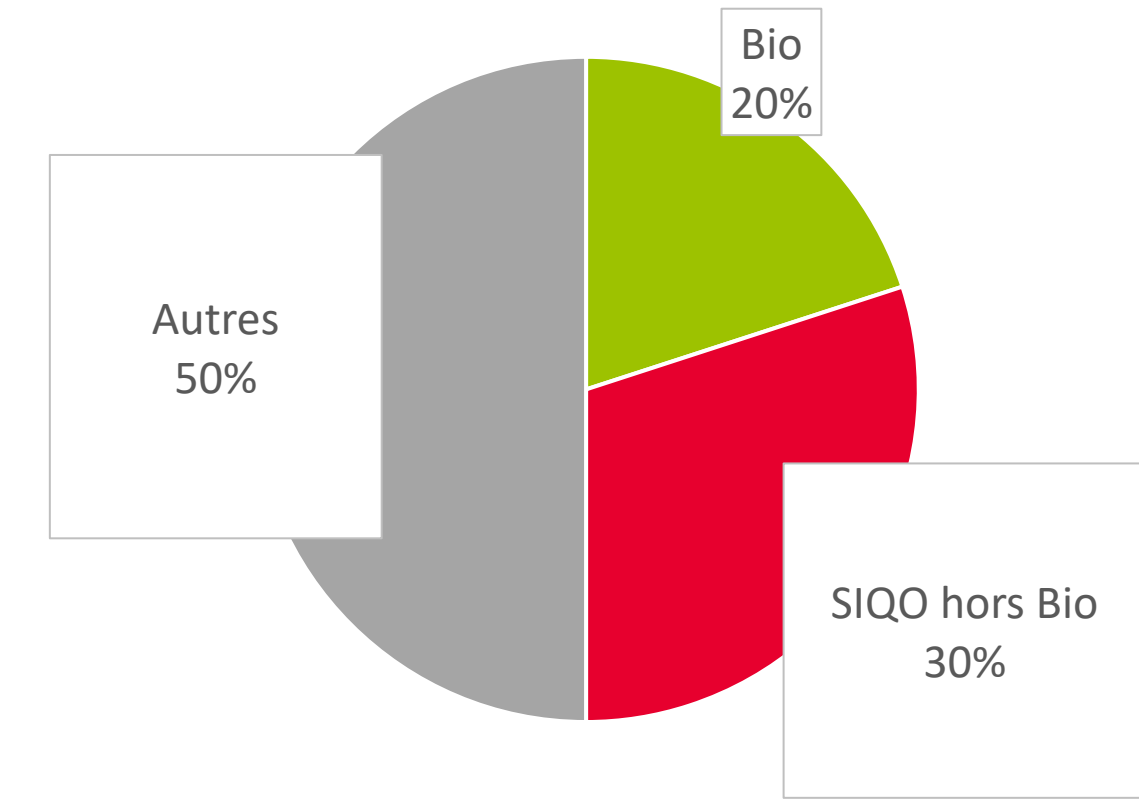
Santé publique
Environnement
Justice sociale
Résilience

*Avec une application progressive (en fonction des mesures : dates d'entrée en vigueur différentes)
et différenciée (mesures applicables ou non en fonction des secteurs : scolaire, médico-social...)*

Des produits durables et de qualité dans les assiettes :



50 % de produits durables et de qualité,
dont 20% de produits biologiques
depuis le 1^{er} janvier 2022



et

60 % de produits durables et de qualité pour les viandes et les poissons
au 1^{er} janvier 2024 (taux porté à 100% pour la restauration d'Etat)

Comptabilisation des % en valeur d'achats HT par année civile

Dès à présent et chaque année : télédéclaration pour chaque restaurant collectif (via « ma cantine ») et bilan statistique national

Impacts
santé - environnement

Les produits durables et de qualité ciblés :

- Agriculture biologique et autres signes officiels de la qualité et de l'origine (Label rouge, AOP/AOC, IGP, spécialité traditionnelle garantie)
- Produits bénéficiant des mentions valorisantes : issus d'une exploitation bénéficiant de la haute valeur environnementale – « HVE », fermiers (sous conditions)
- **Jusqu'au 31/12/2026**, produits issus d'une exploitation bénéficiant de la certification environnementale de niveau 2
- Produits bénéficiant de l'écolabel pêche durable
- Produits bénéficiant du logo RUP
- Produits sélectionnés sur les coûts imputés aux externalités environnementales
- **Produits issus du commerce équitable**
- **Produits acquis principalement sur la base de leurs performances en matière environnementale et d'approvisionnements directs ***



Critère Sélection
Achat

Les produits locaux ou « de proximité » ne répondent pas à la définition d'un produit durable et de qualité

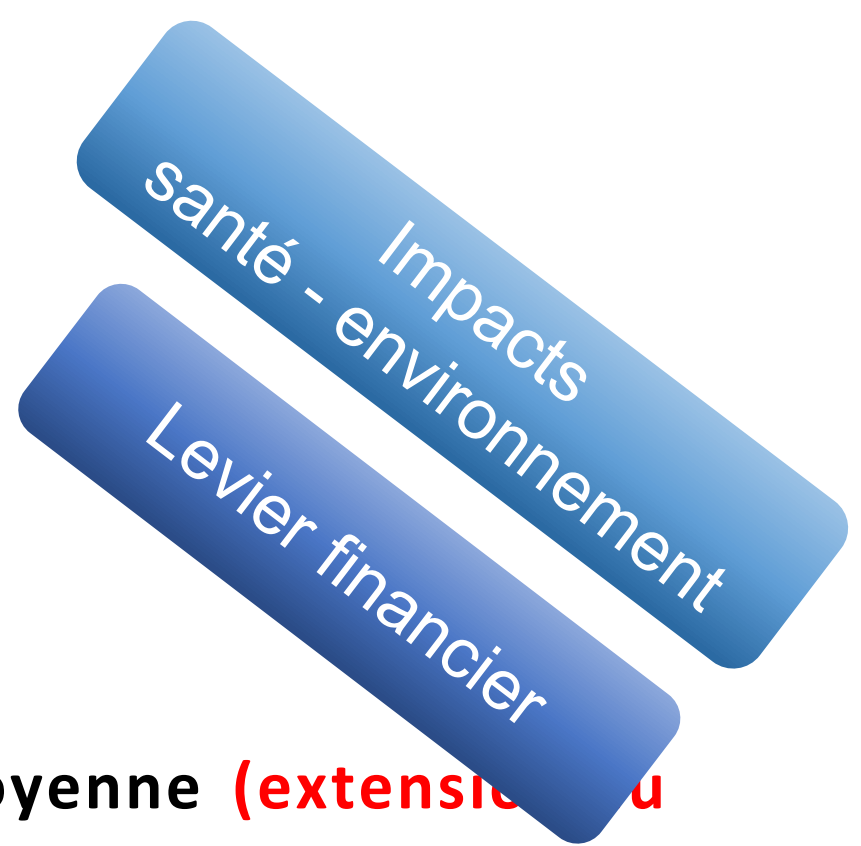
+ **Incitation** à développer l'acquisition de produits issus des projets alimentaires territoriaux (PAT)

* périmètre en cours d'analyse technico-juridique

- Les produits « locaux » ne sont pas cités directement dans la loi (réglementation européenne = pas de préférence géographique) MAIS ils sont bien présents dans « l'esprit de la loi » :
 - Nouvelle catégorie alliant 2 critères de performances « environnementales » et « circuits directs » ;
 - Publication de guides pour les acheteurs pour rédiger des marchés publics qui permettent aux fournisseurs locaux de candidater ;
 - Suivi des approvisionnements « Origine France » et « Circuits courts » dans le bilan statistique national et annuel ;
 - Incitation à travailler dans le cadre des projets alimentaires territoriaux (PAT) qui permettent le rapprochement de l'offre locale en produits durables et de qualité et la restauration collective (filères territoriales).



DIVERSIFICATION DES SOURCES DE PROTÉINES ET MENU VÉGÉTARIEN



- Plan pluriannuel de diversification des protéines pour les restaurants qui servent plus de 200 couverts par jour en moyenne (**extension au privé à partir du 1^{er} janvier 2024**)
- Obligation de proposer un menu végétarien au moins une fois par semaine dans la restauration scolaire. **Pérennisé par la loi Climat et Résilience**
- **Obligation de proposer une option végétarienne quotidienne dans la restauration collective d'Etat au 1^{er} janvier 2023**
- **Expérimentation pour les collectivités territoriales volontaires de proposer une option végétarienne quotidienne obligatoire (expérimentation pour 2 ans)**

Informations, inscription des collectivités volontaires, évaluation du 24/08/22 au 24/08/23

Ce qu'est un menu végétarien:

Le menu végétarien ne doit pas comprendre de viande, ni de poisson ou mollusques et crustacés, ni en entrée, ni en plat, ni en ingrédient dans la sauce et la garniture. Il peut cependant comporter des œufs ou des produits laitiers

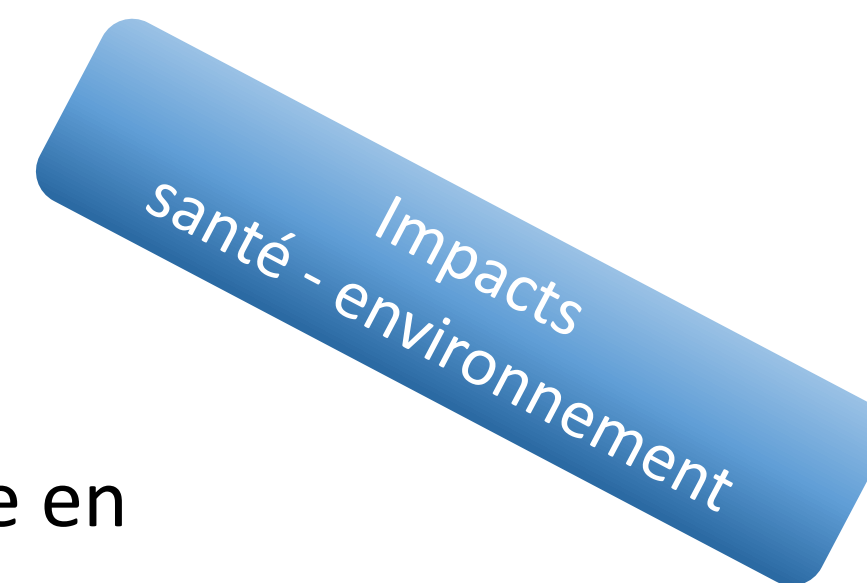
LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET DONS ALIMENTAIRES



- **Obligation de mettre en place une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire et de réaliser un diagnostic préalable**
- **Interdiction de détruire des denrées alimentaires encore consommables**
- **Pour opérateurs qui préparent plus de 3 000 repas par jour,**
 - **Obligation d'établir une convention de don avec association caritative habilitée**
 - **Obligation de mettre en place un plan de gestion de la qualité du don**
 - **Obligation de rendre publics les engagements en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire, notamment les procédures de contrôle interne et les résultats obtenus**
- **Lancement d'une expérimentation pour mettre en place une solution de réservation de repas**

Informations, inscription des restaurations volontaires, évaluation du
22/03/22 au 12/2023

- Bouteilles en plastique :
 - Interdiction de l'utilisation de bouteilles d'eau plate en plastique pour la restauration scolaire
 - Les établissements recevant du public (ERP) sont tenus d'être équipés d'au moins une fontaine d'eau potable accessible librement (sans frais)
 - Les restaurants doivent indiquer de manière visible la possibilité pour le consommateur de demander de l'eau potable gratuite
 - Interdiction de distribuer gratuitement des bouteilles en plastique contenant des boissons dans les ERP et dans les locaux à usage professionnel
- Contenants : .
 - Interdiction au plus tard le **1^{er} janvier 2025**, des **contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en matière plastique** dans la restauration des établissements scolaires, universitaires et d'accueil des enfants de moins de 6 ans et dans les services de pédiatrie, d'obstétrique et de maternité, les centres périnataux de proximité ainsi que les autres services de santé maternelle et infantile (sauf dérogations) (**1^{er} janvier 2028** pour les collectivités territoriales de moins de 2 000 habitants)
 - **Obligation de proposer un contenant réutilisable ou composé de matières recyclables pour la vente à emporter en restauration collective à compter du 1^{er} janvier 2025**

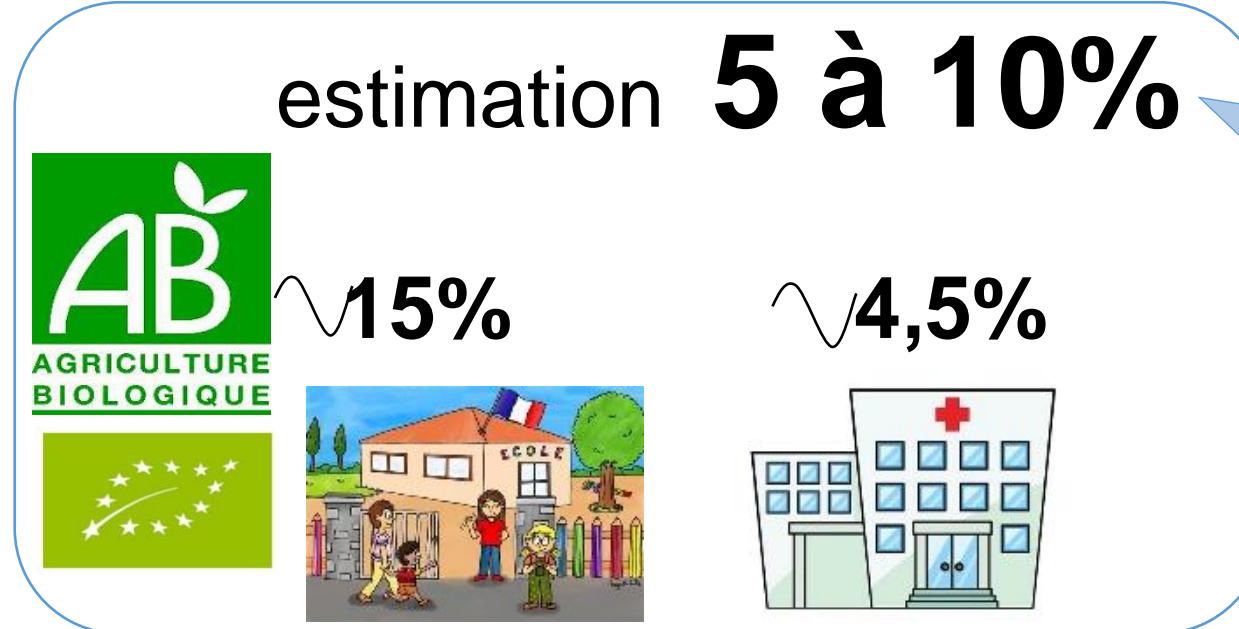


➤ Assiettes / Gobelets / Couverts :

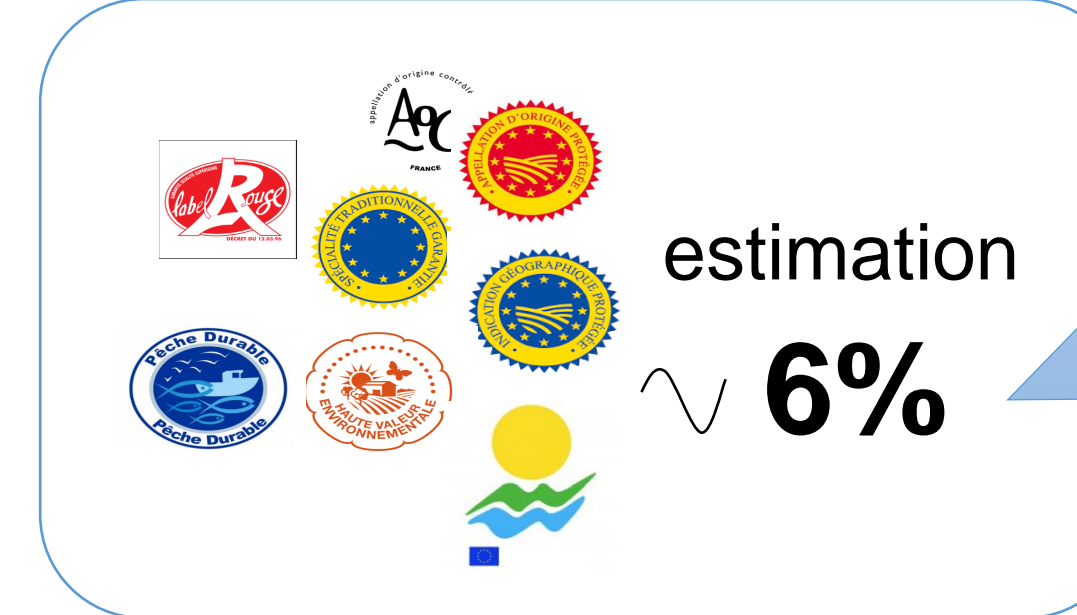
- Interdiction de la mise à disposition de **gobelets, verres, assiettes** jetables de cuisine pour la table en **plastique à usage unique**
- Interdiction de la mise à disposition des **ustensiles en plastique à usage unique** : **pailles, couverts, assiettes, couvercles des gobelets à emporter, piques à steak ...**
- **Les gobelets, couverts, assiettes** et récipients utilisés dans le cadre des services de portage quotidien de repas à domicile doivent être **réemployables** (collecte en vue de réemploi = les ustensiles seront utilisés à nouveau pour un usage identique)
- **A partir du 1^{er} janvier 2023**, tous les restaurants devront servir les repas et les boissons consommés dans l'enceinte du restaurant dans des **gobelets, assiettes, récipients réemployables avec des couverts réemployables**.

ETAT DES LIEUX ET CONSTATS ACTUELS

Enquête dite
« T0 »
Chiffres 2019



Seulement
1/3 des
restaurants ont
pu répondre



Informations
très peu
disponibles

Des freins...

- Une connaissance de la loi EGAlim imparfaite
- Des contraintes budgétaires parfois fortes (secteur hospitalier, pénitentiaire...) et des surcoûts à compenser
- Une tension sur le marché des produits de qualité et un besoin de structuration des filières

... mais aussi des leviers

- **Un dispositif d'accompagnement qui se met en place dans le cadre du Conseil National de la Restauration Collective (CNRC)**
- Accompagnement terrain pour des **projets de restauration durable** qui mobilisent des leviers de compensation des surcoûts (diversification des sources de protéines, lutte contre le gaspillage alimentaire ...)
- **La structuration des filières** et la coopération entre l'offre et la demande, notamment dans le cadre des **projets alimentaires territoriaux (PAT)** et le dynamisme des filières de qualité et durables

ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS PAR LE CONSEIL NATIONAL DE LA RESTAURATION COLLECTIVE (CNRC)

Différents livrables sont proposés par les groupes techniques du CNRC, notamment :

➤ Une plateforme gouvernementale



➤ Des outils accessibles à tous : Plaquette, guides, modèles de conventions, vidéos ...

➤ co-construits avec les acteurs dans le cadre du CNRC,

➤ validés par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, et autres ministères selon le sujet
(exemple : les guides de marchés publics sont validés par la Direction des Affaires Juridiques et la Direction des Achats de l'Etat du ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance)

ma cantine, qu'est-ce que c'est ?

Plateforme gouvernementale qui propose de :

Comprendre les mesures de la loi : décryptage des mesures de la loi EGalim complété par celles de la loi Climat et Résilience;

Accompagner les utilisateurs avec des ressources, des outils pour le suivi de l'approvisionnement (faciliter le suivi de ses achats et le reporting annuel par télédéclaration , fournir un service utile aux cantines non outillées);

Communiquer en générant une affiche, ou en publiant les informations des cantines, **favorisant la transparence, l'émulation;**

Collecter des données pour le bilan statistique annuel et l'évaluation de la politique publique.

MA CANTINE : L'OUTIL NUMÉRIQUE OFFICIEL GRATUIT ET OUVERT À TOUT ÉTABLISSEMENT DE RESTAURATION COLLECTIVE

Des outils et des ressources

- **Autodiagnostic et tableau de bord** pour se positionner et planifier sa progression
- **Tableur** pour le suivi des achats vers les 50% de produits durables et de qualité
- **Modèle d'affiche** pour l'information aux convives
- Inscription aux expérimentations de **réservation de repas** et **menus végétariens**

Des dispositifs pour la co-construction et la communication

- **Assistance** aux utilisateurs : contact@egalim.beta.gouv.fr
- **Programme beta-testeurs** pour participer à l'amélioration de la plateforme selon vos besoins
- **Blog** pour recueillir des témoignages et des actions inspirantes

RDV SUR : [MA-CANTINE.AGRICULTURE.GOUV.FR](https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr)

Mieux manger de la crèche à l'EHPAD



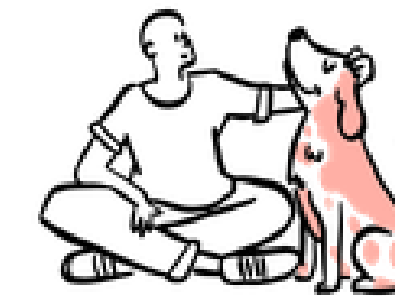
Gérer ma cantine pour atteindre mes objectifs

Être outillé pour atteindre les
objectifs des lois EGAlim et Climat



Suivre l'évolution de mon territoire

Savoir où en sont les établissements
de ma région ou mon département



En savoir plus sur la cantine que je fréquente

Connaître les initiatives de mon
restaurant ou celui de mes enfants



❖ Décryptage :

- la plaquette EGAlim
(mise à jour septembre 2022)



❖ Marchés publics :

- le guide des marchés publics destiné aux acheteurs de la restauration collective en gestion directe.

(mise à jour mai 2022)



- le guide des marchés publics aux acheteurs de la restauration collective en prestations de services

(mise à jour mai 2022)



ACCOMPAGNER : Des ressources

❖ Diversification des sources de protéines :

➤ le guide de la mise en œuvre du menu végétarien

➤ le livret de recettes

➤ Le cadre général du plan pluriannuel de diversification des sources de protéines



ANNEXES

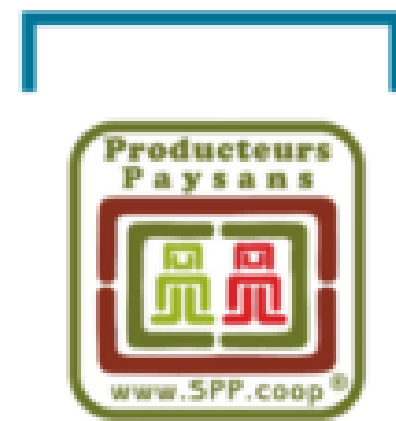
- ❖ Labels Commerce équitable
- ❖ Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)
- ❖ Programme Lait et Fruits à l'école
- ❖ Enquête RHD en Grand Est
- ❖ Pour aller plus loin

LABELS COMMERCE ÉQUITABLE



LES LABELS DE COMMERCE ÉQUITABLE SUR LE MARCHÉ FRANÇAIS

label
uniquement
Nord-Sud



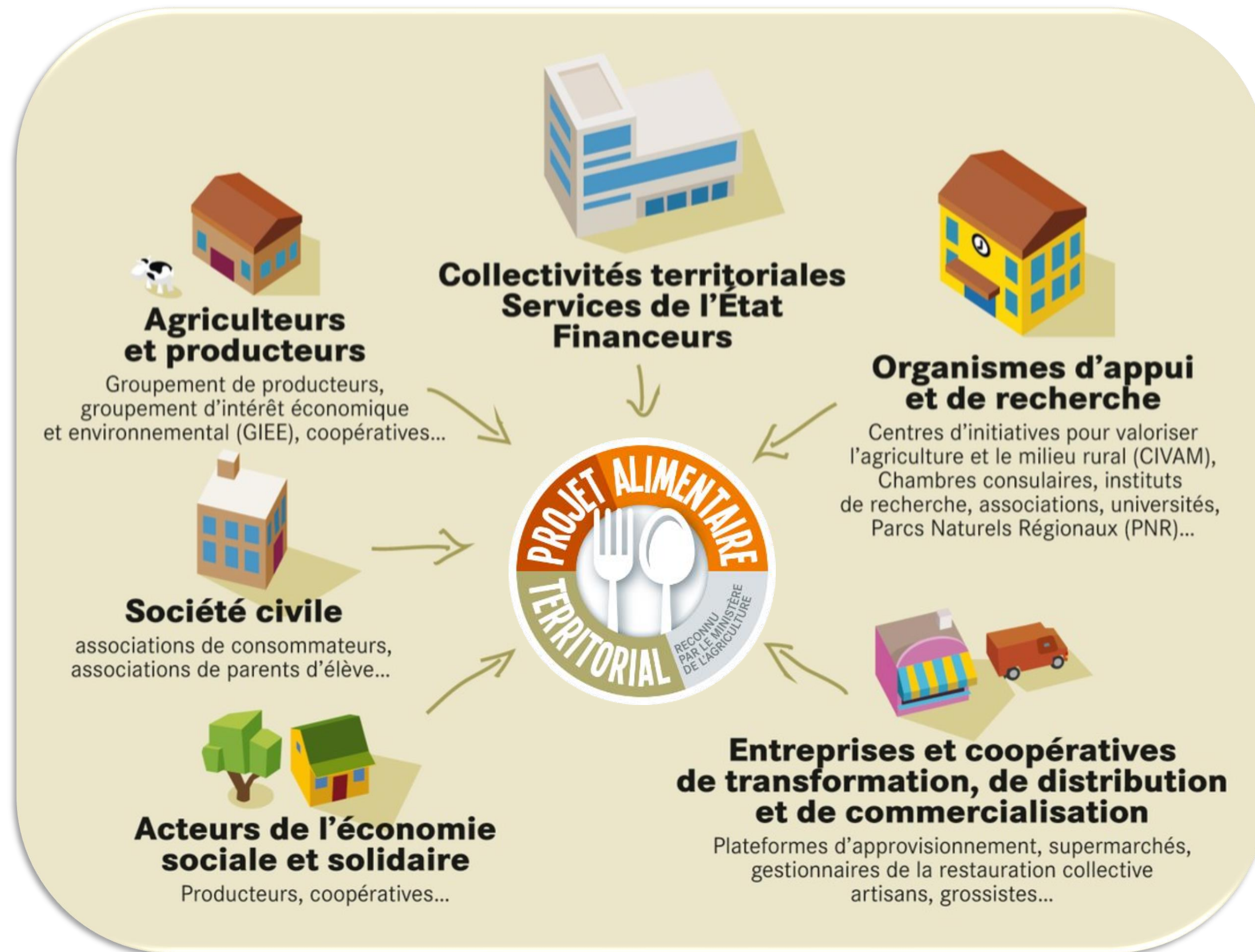
labels
uniquement
origine France



labels Nord-Sud
et origine France

PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX (PAT) : LES ACTEURS ET THÉMATIQUES

Les EPCI (Agglo, PETR, ComCom...) fédèrent un large réseau d'acteurs pour mener un plan d'action co-construit.



Programme Lait et Fruits à l'école

◆ Aide pour les distributions de fruits, légumes, lait et produits laitiers aux élèves **de la maternelle à la terminale**

- Programme européen qui autorise l'octroi d'une **aide** sur des fonds de l'Union européenne pour la **distribution de fruits, légumes, lait et produits laitiers aux élèves dans les établissements scolaires** publics et privés sous contrat
- Objectif : promouvoir les comportements alimentaires plus sains et faire connaître aux élèves les filières et produits agricoles en particulier sous signe de qualité





Les produits éligibles

◆ Qu'est ce que je peux distribuer ?

• Fruits et légumes :

- toutes les variétés de fruits frais
- toutes les variétés de légumes frais

Les féculents et les légumineuses ne sont pas éligibles

Les fruits achetés découpés et emballés en portion individuelle sont éligibles



• Produits laitiers :

- lait liquide nature
- yaourts naturels
- fromages y compris fromages blancs et petits-suisses nature (à base de lait de vache, de chèvre ou de brebis)

Les fromages avec des ajouts de type ail et fines herbes ne sont pas éligibles

Les vaches qui rit ne sont pas éligibles

Distributions de fruits, légumes, lait et produits laitiers

◆ A quel moment dois-je distribuer ?

Matin (à l'arrivée le matin)

- Collèges REP/REP+ Métropole et Collèges et Lycées d'Outre Mer
- **Distributions de produits conventionnels ou SIQO***

Midi

- Tous les élèves de maternelles à la terminale
- **Uniquement les produits SIQO***

Goûter (à la fin du temps scolaire)

- Tous les élèves de maternelles à la terminale
- **Distributions de produits conventionnels ou SIQO***

Il existe 3 déclinaisons
au choix (une seule
possible)

*Les produits SIQO sont : BIO, AOP, AOC, IGP, LR
Les produits RUP et HVE ne sont pas éligibles le midi



LES PRATIQUES D'ACHATS ALIMENTAIRES

EN RÉGION GRAND EST

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DE 2020

Les pratiques d'achats alimentaires en région Grand Est

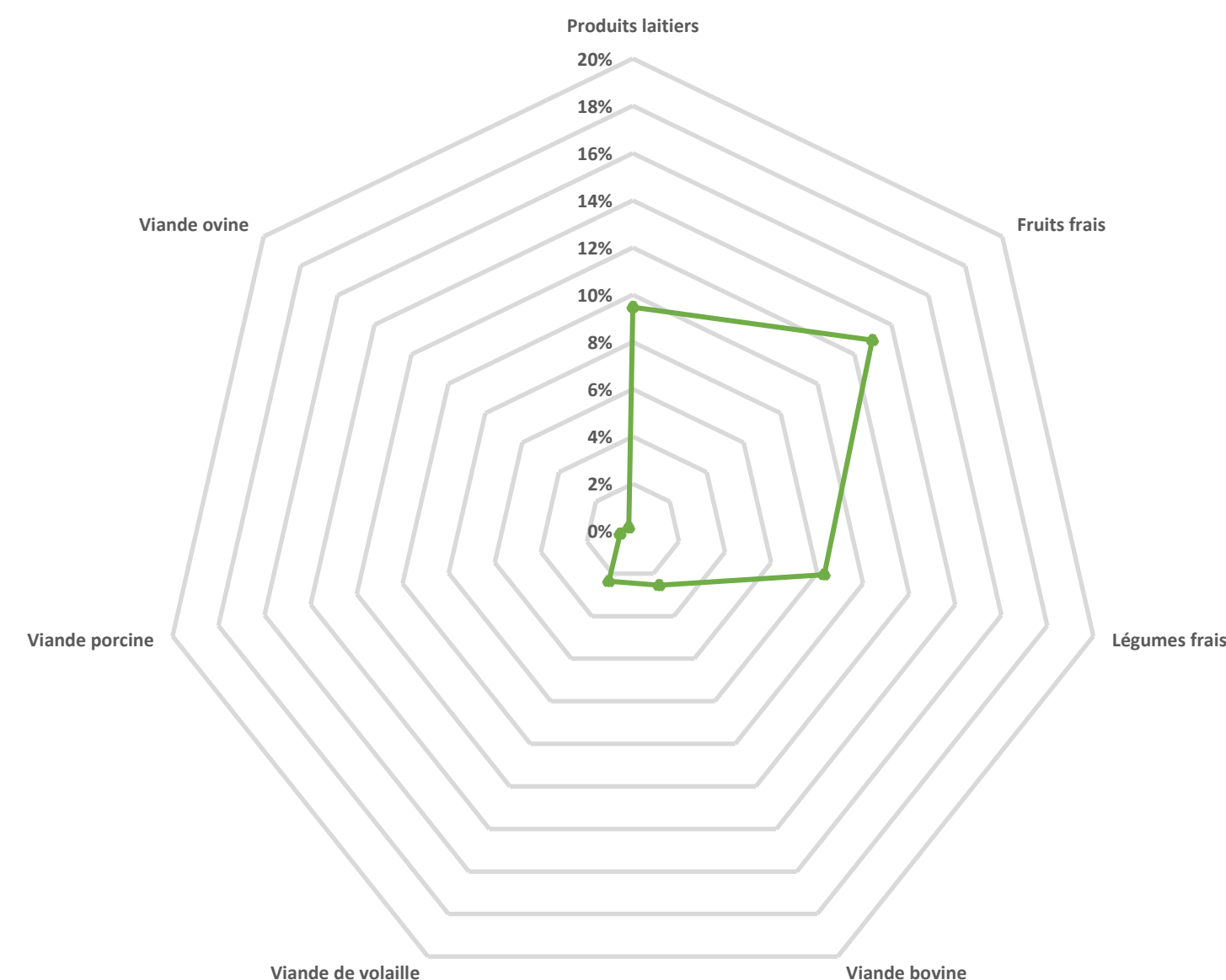
Résultats de l'enquête de 2020

1ère mesure : des produits de qualité et durables dans les assiettes

Les produits sous label AB :

Globalement, à l'échelle de la région Grand Est, la part des produits AB dans les montants d'achats des produits considérés s'élève à 6 % au titre du 1^{er} trimestre 2020

	Part des achats AB (moyennes globales)*	Part des achats AB (moyennes par unité)**	Part du produit dans les montants d'achats des produits enquêtés
Produits laitiers	9,5 %	15,4%	25 %
Fruits frais	13,0 %	16,9%	10 %
Légumes frais	8,3 %	14,2%	20 %
Viande bovine	2,5 %	6,1%	19 %
Viande de volaille	2,4 %	4,1%	12 %
Viande porcine	0,6 %	2,6%	11 %
Viande ovine	0,2 %	0,6%	2 %
Taux d'achat estimé de produits AB toutes catégories de produits enquêtés	6 %		



Poids des montants d'achats de produits AB selon les produits au 1^{er} trimestre 2020

* moyennes calculées globalement pour la région Grand Est : les montants d'achats AB sont sommés et rapportés aux montants totaux des achats pour chaque catégorie de produit.

** moyenne des taux calculés par unité : La part des achats AB est calculée par établissement puis moyennée à l'échelle de la région Grand Est pour chaque catégorie de produit.

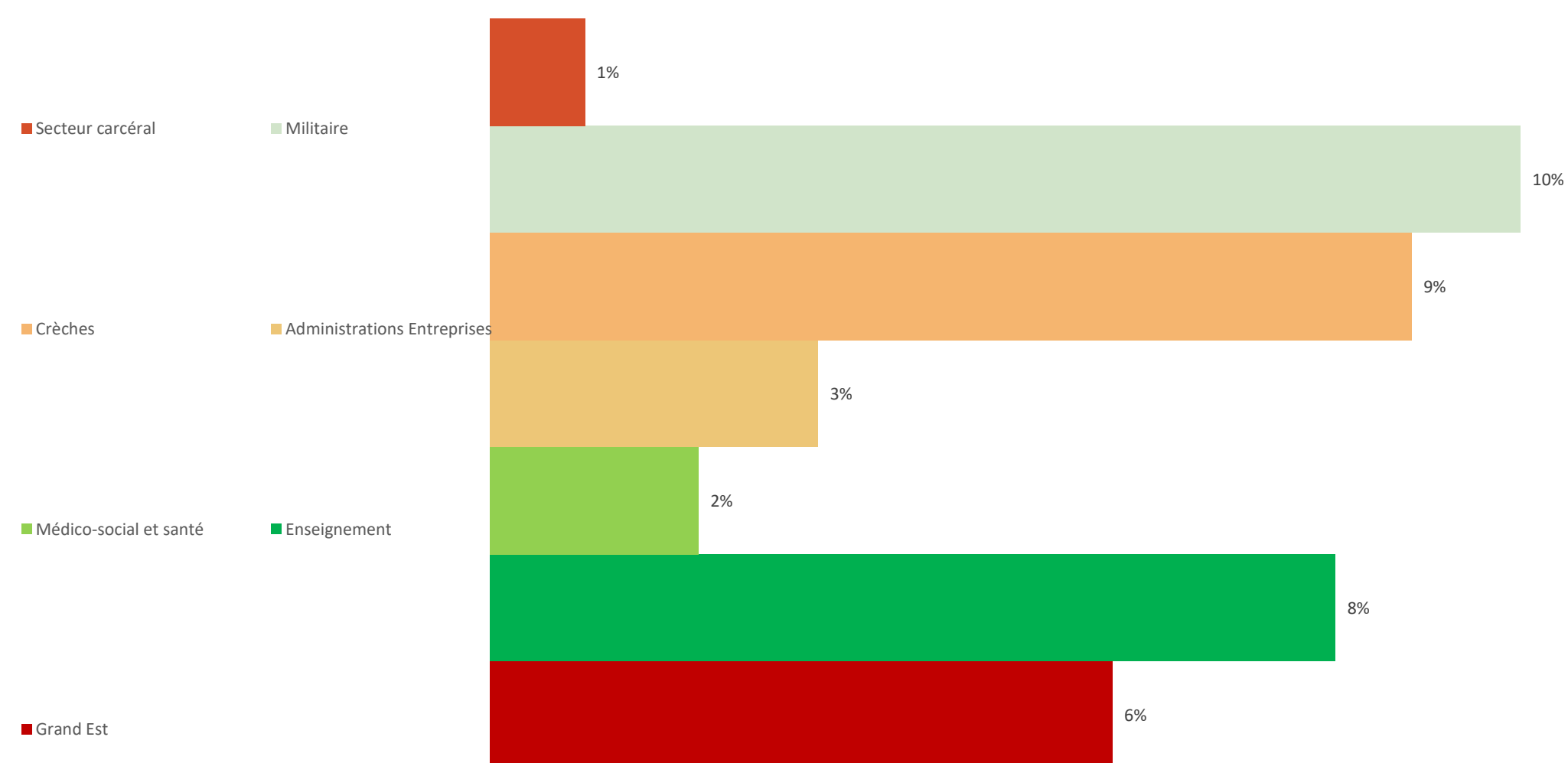
Les pratiques d'achats alimentaires en région Grand Est

Résultats de l'enquête de 2020

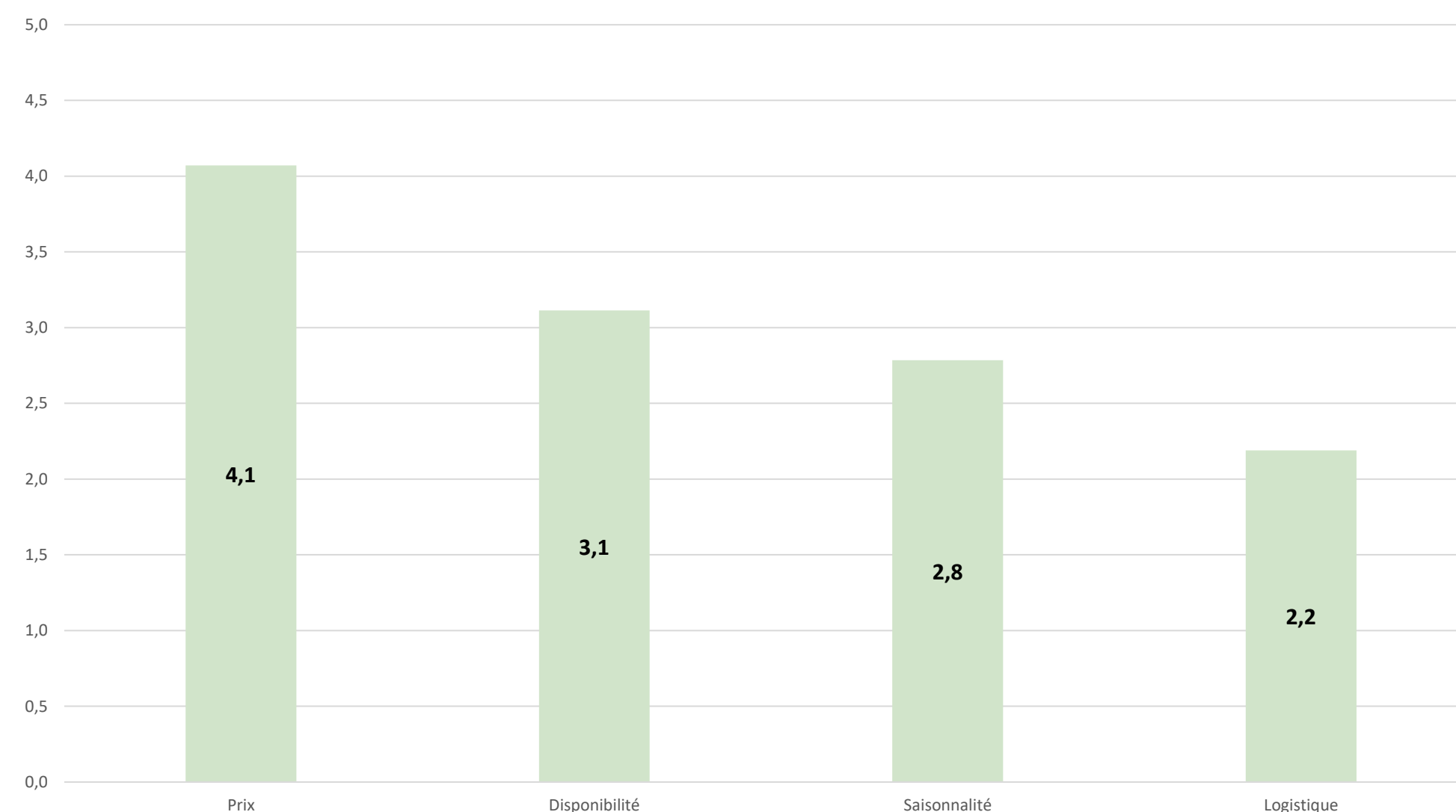
1ère mesure : des produits de qualité et durables dans les assiettes

Les produits sous label AB :

Ce sont les fruits frais, (13 % du montant des achats de fruits frais en moyenne dans la région Grand Est) les légumes frais et les produits laitiers qui concentrent les taux d'achats AB les plus importants



part des montants d'achats de produits AB dans les produits enquêtés au 1^{er} trimestre 2020 pour chaque secteur d'activité (moyennes calculées globalement à l'échelle de la région Grand Est)



Principaux freins à l'achat de produits AB par niveau d'importance (note sur cinq attribuée par les enquêtés)

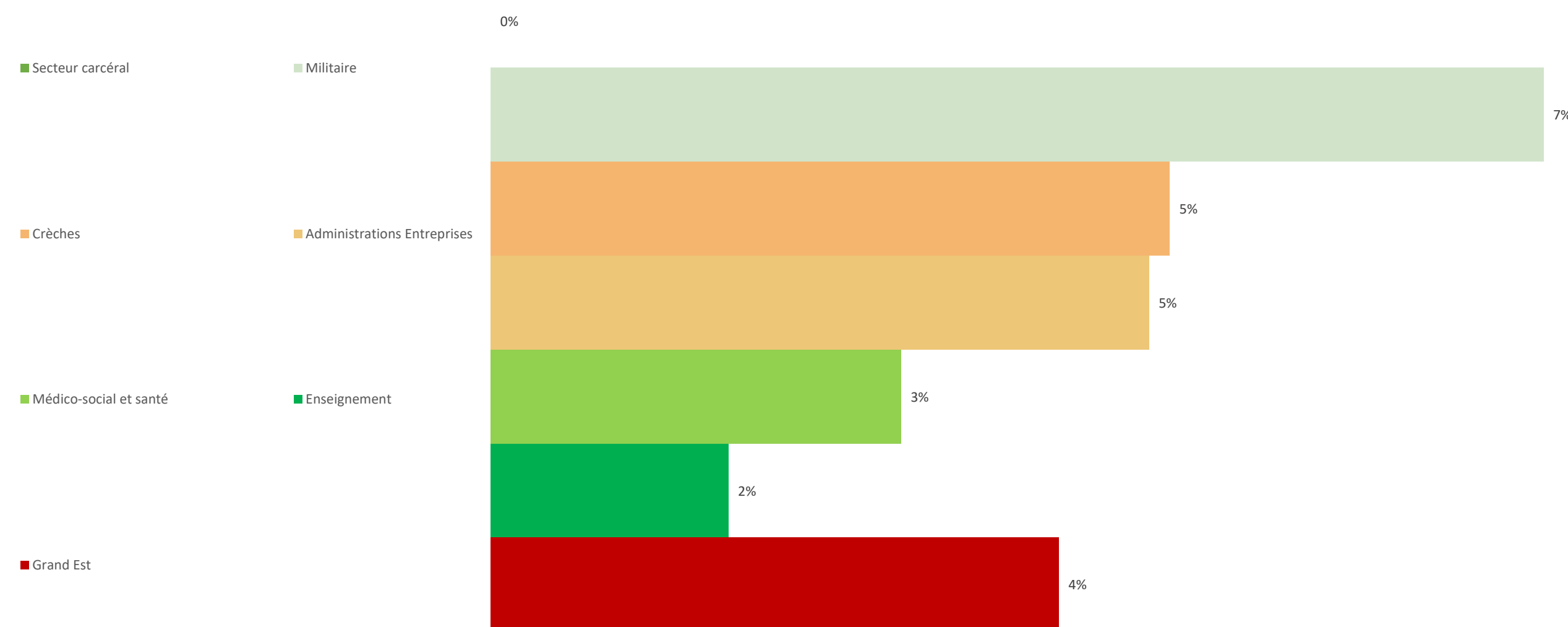
Les pratiques d'achats alimentaires en région Grand Est

Résultats de l'enquête de 2020

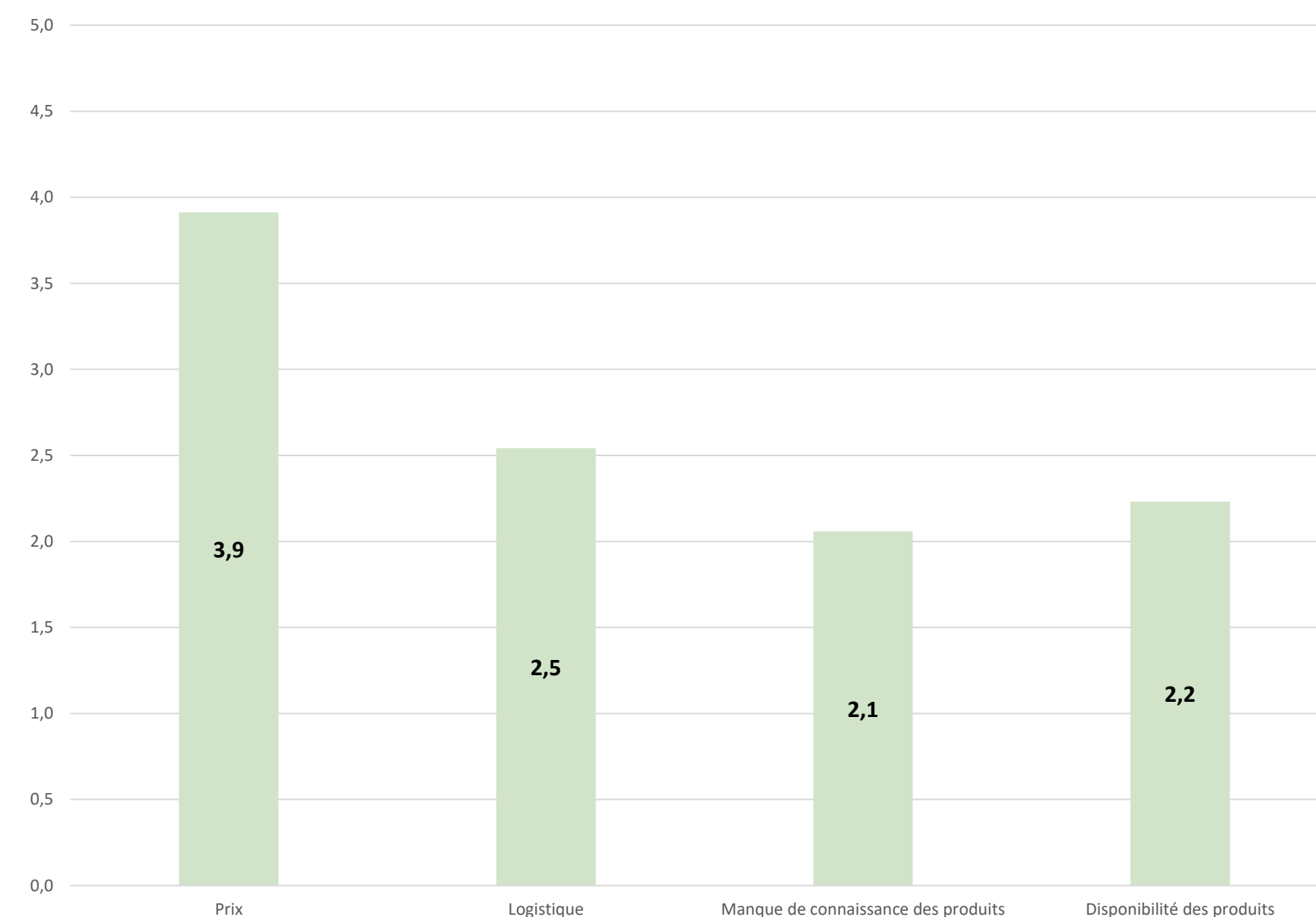
1ère mesure : des produits de qualité et durables dans les assiettes

Les produits sous signe officiel de qualité et de l'origine :

L'analyse par produit traduit, quel que soit le secteur d'activité, un engagement plus marqué pour les produits laitiers et la viande de volaille sous SIQO



part des montants d'achats de produits SIQO dans les produits enquêtés au 1^{er} trimestre 2020 pour chaque secteur d'activité (moyennes calculées globalement à l'échelle de la région Grand Est)



Principaux freins à l'achat de produits sous signe officiel de qualité par niveau d'importance (note sur cinq attribuée par les enquêtés)

Les pratiques d'achats alimentaires en région Grand Est

Résultats de l'enquête de 2020

1ère mesure : des produits de qualité et durables dans les assiettes

Les produits de proximité* :

Globalement, à l'échelle de la région Grand Est, la part des produits de proximité* dans les montants d'achats des produits considérés s'élève à 16 % au titre du 1^{er} trimestre 2020

	Part des achats de proximité* (moyennes globales)	Proximité (moyennes par unité)**	Part du produit dans les montants d'achats des produits enquêtés
Produits laitiers	9 %	11%	25 %
Fruits frais	25 %	20%	10 %
Légumes frais	10 %	24%	20 %
Viande bovine	27 %	30%	19 %
Viande de volaille	18 %	32%	12 %
Viande porcine	11 %	28%	11 %
Viande ovine	5 %	9%	2 %
Taux d'achat estimé de produits de proximité* toutes catégories de produits enquêtés	16 %		



Poids des montants d'achats de produits de proximité* selon les produits au 1^{er} trimestre 2020

* Par marché de proximité il faut comprendre le département de l'enquête ou les départements limitrophes. Pour classer un produit en produits de proximité il faut considérer l'origine de la matière première et non le lieu de transformation du produit ou d'implantation du fournisseur

Les pratiques d'achats alimentaires en région Grand Est

Résultats de l'enquête de 2020

2^{ème} mesure : information des convives et affichage

57 % des établissements font de l'information aux convives

3^{ème} mesure : diversification des sources de protéines avec l'expérimentation d'un menu végétarien en restauration scolaire

78 % des établissements scolaires proposent des menus végétariens au moins une fois par semaine

A l'échelle de la région Grand Est, **tous secteurs d'activités confondus**, un menu végétarien était proposé dans **73 %** des établissements répondants en 2019.

Parmi eux, **59 %** en proposaient au moins **1 fois par semaine**.



POUR ALLER PLUS LOIN

- Programme Lait et Fruits à l'école

<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Lait-et-Fruits-a-l-ecole>

- Code rural et de la pêche maritime, Art. L230-5, « Dispositions relatives à la restauration collective »

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000037556720/

- Enquête « RHD : Les pratiques d'achats des restaurations collectives dans la région Grand Est, 2020 »

<https://reseau-partage.fr/rhd-les-pratiques-dachats-des-restaurations-collectives-dans-la-region-grand-est/>

- « Plaisir à la cantine », formation globale pour l'ensemble des acteurs de la restauration collective scolaire

<https://agriculture.gouv.fr/plaisir-la-cantine-un-programme-pour-les-collegiens>

- « Les classes du goût », outil d'éducation à l'alimentation et au goût pour les jeunes et moins jeunes

<https://agriculture.gouv.fr/decouvrir-lalimentation-par-les-cinq-sens-les-classes-du-gout>

MERCI POUR VOTRE ATTENTION



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROGRAMME NATIONAL
POUR L'ALIMENTATION

**TERRITOIRES
EN ACTION**

2019-2023

La Région
Grand Est

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

QUESTIONS
REMARQUES

TABLE RONDE LOI AGECE

Hugo CONZELMANN,
Responsable des affaires publiques et juridiques,
Institut National de l'Économie Circulaire (INEC)



La loi AEGC, une loi fondatrice

Une réelle volonté de dynamiser les achats publics circulaires

LA LOI AGEC

Votée début 2020, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire a posé les jalons d'une politique d'économie circulaire ambitieuse. Des grands principes ont y ont été affirmés.



Cinq grands objectifs

- Sortir du plastique jetable
- Mieux informer le consommateur
- Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi
- Lutter contre l'obsolescence programmée
- Mieux produire

Des mesures emblématiques

- Interdiction de destruction des invendus non alimentaires
- Consigne pour les bouteilles en plastique (sous conditions)
- Fin du plastique à usage unique en 2040

AGEC : des mesures ambitieuses

Les achats publics circulaires au cœur de la stratégie des pouvoirs publics

- **Un poids économique qui peut faire émerger les filières**

Les achats publics représentent 10% du PIB, l'objectif du législateur est d'enclencher un réel effet levier pour structurer des offres économiques plus vertueuses.

- **L'article 58 de la loi AGECE : pierre angulaire du dispositif**

En obligeant les acheteurs publics à se fournir en biens issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage à des pourcentages minimum important (entre 20 et 100%), l'article 58 de la loi AGECE vient concrétiser cette volonté.

- **Un décret qui sera ajusté**

Le décret issu de l'article 58 a posé certaines questions aux acheteurs et fournisseurs. Les classifications par code CPV et les effets parfois pervers de certains seuils devront être corrigés. Revu au Conseil d'Etat, il sera étendu à d'autres familles d'achat.

AGEC : des mesures ambitieuses

Les achats publics circulaires au cœur de la stratégie des pouvoirs publics

○ Article 55

Réduction du plastique à usage unique dans les marchés publics, réduction de la production de déchets et préférence aux produits issus du réemploi et recyclés dans les achats publics en prévoyant des clauses et des critères, préférence à l'achat de logiciels dont l'utilisation est moins consommatrice d'énergie.

○ Article 56

Prise en compte de l'offre en constructions modulaires issues du reconditionnement lors des marchés publics.

○ Article 60

Obligation d'achat pour l'Etat et les collectivités territoriales de pneumatiques rechapés dès lors qu'ils sont disponibles

AGEC : premier bilan

Un impact encore minime

- **Des mesures non coercitives et incitatives**

Il n'y a pas d'obligation de respecter les mesures votées en faveur de l'achat public circulaire et solidaire dans les lois AGECC et Climat.

- **Un nécessaire accompagnement des acheteurs**

Concrètement, on remarque qu'il y a peu d'accompagnement des acheteurs publics locaux. La mobilisation des acteurs est réelle mais le cap à franchir reste immense.

- **Des filières qui doivent encore émerger**

Le principal frein au développement des achats publics circulaires, c'est le manque de structuration des filières. Dans certains secteurs, les offres de fournisseurs peinent à satisfaire la demande.

- **Un décret à réécrire**

Le décret issu de l'article 58 a posé problème aux acheteurs et fournisseurs. Les classifications par code CPV et les effets parfois pervers de certains seuils devront être corrigés. Revu au Conseil d'Etat, il sera étendu à d'autres familles d'achat.



Des leviers opérationnels

***Les outils d'aide à la mise en place d'achat
circulaires et solidaires***

Le Programme achats circulaires et solidaires

Un programme opérationnel

- ❖ Objectif : accompagner l'**intégration des critères d'économie circulaire dans les stratégies d'achat** des participants pour stimuler l'économie circulaire.
- ❖ Projet porté par la **Métropole du Grand Paris, l'OBSAR, l'INEC, les Canaux et le CGDD.**
- ❖ **Une centaine** de participants volontaires publics/privés engagés dans l'intégration de l'économie circulaire dans leurs ac

Objectifs :

- Créer et partager des connaissances
- Avoir un impact concret
- Sensibiliser et convaincre



MODULE MÉTHODOLOGIE / BOÎTE À OUTILS

Une grille...

GRILLE SUPPORT Achats solidaires (ESS) et circulaires (EC)			1. IDENTIFICATION DES ENJEUX EC / ESS 1) Identification du projet d'achat : 2) Secteurs visés et sous-segments concernés : <i>Préciser pour chaque thématique de l'achat circulaire et solidaire si l'enjeu associé concerne votre projet d'achat</i>	2. QUESTIONNAIRE FOURNISSEURS - ETUDE DE MARCHÉ <i>Au regard des enjeux EC/ESS identifiés, formuler les questions et points à aborder avec les fournisseurs dans le cadre du sourcing</i>
Domaines de l'EC / l'ESS	Piliers de l'achat circulaire et solidaire mobilisés	Les sous-thématiques associées	Sous segment n°1 :	
Offre des acteurs économiques	Approvisionnement durable, produits / fournitures durables et écoconception	Extraction de matières premières (types, quantités, origines, dangerosité, toxicité, pollutions diverses)		
		Matériaux / Fournitures recyclables		
		Possibilité d'intégration de matières recyclées		
		Matériaux / Fournitures issues du réemploi ou de la réutilisation		
		Matériaux biosourcés		
		Réversibilité des usages / modularité		
		Potentiel de réparabilité (indice de réparabilité...)		
	Processus de production	Emissions de gaz à effet de serre dans le processus de production		
		Consommation eau dans le processus de production		
		Consommation en espaces naturels, agricoles et ressources naturelles		
		Consommation énergétique dans le processus de production		
	Livraison	Durée de transport (km paravers...)		
		Moyen de transport (conditionnement...)		
	Economie de l'usage ou économie de fonctionnalité	Privilégier l'usage à la possession Vendre un service plutôt qu'un bien		
	Ecologie industrielle et	Possibilité de mise en synergie et de mutualisation des flux		

Des outils...

La **clause verte**
Votre solution achats durables

Des guides...



10 ÉTAPES POUR INTÉGRER
L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE
DANS SES ACHATS

GUIDE OPÉRATIONNEL PAR



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE

Direction des
Affaires juridiques

Les mesures commande publique de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dite loi « Climat et résilience »)

La loi Climat et résilience a été publiée au Journal officiel de la République française le 24 août 2021. Elle inclut plusieurs mesures destinées à mieux prendre en compte le développement durable lors de la passation et l'exécution des contrats de la commande publique.

Compte tenu de leur spécificité, les marchés et les contrats de concession de défense ou de sécurité ne sont pas concernés par ces mesures.



MÉTHODOLOGIE DE MISE EN ŒUVRE DES
OBLIGATIONS DE L'ARTICLE 58 DE LA LOI AGENC
DANS LES MARCHÉS PUBLICS

MAI 2021



GOVERNEMENT

MARCHÉS PUBLICS

Restauration collective en gestion
directe

GUIDE PRATIQUE
POUR UN
APPROVISIONNEMENT
DURABLE
ET DE QUALITÉ



LA GRILLE MÉTHODOLOGIQUE

Objectif : Analyser tout le cycle de vie pour rendre l'achat vertueux

FAMILLE D'ACHAT GOODIES - OBJETS PROMOTIONNELS			Identification des enjeux EC / ESS
			<p>1) Identification et quantification du besoin / projet d'achat : Fourniture de goodies - objets promotionnels</p> <p>2) Secteurs visés et sous-segments concernés : Goodies et objets promotionnels divers Sous-segments : bagagerie et accessoires (gourdes, ...) textile (tote bag, vêtements ...), papeterie (carnets, stylos ...), produits électriques (clé usb, recharge batterie ...), plantes (graines à planter, pins, ...) etc.</p> <p>3) Compléter les différentes cases en essayant de préciser les possibilités d'intégrer de l'EC et de l'ESS</p>
Domaines de l'EC / l'ESS	Piliers de l'achat circulaire et solidaire mobilisés	Les sous-thématiques associées	
Offre des acteurs économiques	Approvisionnement durable, produits / fournitures durables et écoconception	Extraction de matières premières (types, quantités, origines, dangerosité, toxicité, pollutions diverses)	
		Matériaux / Fournitures recyclables	
		Possibilité d'intégration de matières recyclées	
		Matériaux / Fournitures issus du réemploi ou de la réutilisation	
		Matériaux biosourcés	
		Réversibilité des usages / modularité	
		Potentiel de réparabilité (indice de réparabilité...)	
	Processus de production	Emissions de gaz à effet de serre dans le processus de production	
		Consommation eau dans le processus de production	
		Consommation en espaces naturels, agricoles et ressources naturelles	
		Consommation énergétique dans le processus de	

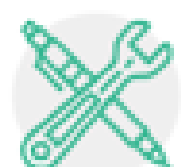
Demande et comportements des consommateurs	Livraison	Consommation énergétique dans le processus de production	
		Durée de transport (km parcourus...)	
	Economie de l'usage ou économie de fonctionnalité	Moyen de transport (conditionnement...)	
		Privilégier l'usage à la possession Vendre un service plutôt qu'un bien	
Ecologie industrielle et territoriale	Possibilité de mise en synergie et de mutualisation des flux de matières, d'énergie et d'eau, des infrastructures, des biens et des services		
Demande et comportements des consommateurs	Usage du produit, de la fourniture	Consommation énergétique	
		Consommation eau	
		Maintenance préventive	
	Allongement durée de vie	Réparation du produit / bien	
Possibilité de réemploi du produit / bien			
Gestion des déchets	Gestion des produits / fournitures en fin de vie	Réutilisation du produit / bien en externe	
		Réutilisation du produit / bien en interne	
		Possibilité de recyclage du produit / bien	
		Possibilité de valorisation énergétique du produit / bien / déchets potentiels	
		Possibilité de dons	

La clause verte

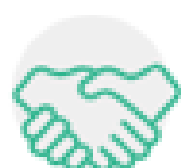
Un clausier régulièrement enrichi



Travaux



Fournitures



Services

La clause « Appareil électronique, indice de réparabilité et de durabilité » s'appliquera aux entreprises fournissant des appareils électriques et électroniques. Afin de réduire le gaspillage d'appareils, leur réparation est indispensable. L'objectif de cette clause est d'atteindre 60% de réparation des appareils électriques et électroniques d'ici 5 ans.

Quel est l'intitulé exact de la clause ?

Il est donc important que l'entreprise respecte la clause qui pourra s'inscrire comme suit :

« Par ailleurs, la Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (n° 2020-105 du 10 février 2020) rend obligatoire au 1er janvier 2021 l'indice de réparabilité (article 16, codifié à l'article L. 541-9-2 du code de l'environnement), remplacé au 1er janvier 2024, par l'indice de durabilité.

Cet indice de réparabilité sera intégré aux marchés subséquents dès que possible. Les discussions actuelles ont défini 4 familles de produits, dont les ordinateurs (ainsi que pour information les téléviseurs, les smartphones et les lave-linges).

Pour information, les critères d'évaluation connus à ce jour sont, à minima, les suivants :

- La mise à disposition d'une documentation précise permettant de réparer
- La facilité de démontage et remontage
- La disponibilité des pièces détachées
- Le prix des pièces détachées. »

Segment(s) achat :

Numérique, informatique et téléphonie

La
**clause
verte**
Votre solution achats durables

Accompagnement des acteurs

Le guide des achats publics circulaires

- **Un guide en 10 étapes**

- Objectif : Systématiser le réflexe circulaire chez les acheteurs ;
- Présenter les bonnes pratiques à travers le monde ;
- Installer le réflexe circulaire chez les acheteurs.



ÉCHANGES AVEC LA SALLE

QUESTIONS
REMARQUES

ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS PUBLICS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE CES OBLIGATIONS

Marline WEBER, Ministère de la transition écologique/Commissariat Général au Développement
Durable (CGDD)

Gilles GROSCLAUDE, Relais 2D



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PLAN NATIONAL POUR DES ACHATS DURABLES 2022-2025



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Achats durables

UN ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITE RENFORCE

Un renforcement du réseau des facilitateurs sociaux & la création de coordinateurs régionaux

La création de guichets verts : un soutien aux réseaux régionaux de la commande publique pour l'ouverture de conseils environnementaux

Un appui en continu des réseaux acheteurs responsables existants (Etat, hospitalier, CT)

DES OUTILS NUMERIQUES POUR TOUS LES ACHETEURS

Le renforcement du marché de l'Inclusion



Un futur outil : un portail national sur les achats durables

La redynamisation de l'outil RAPIDD : la communauté de l'achat durable





GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCOMPAGNEMENT

DÉPLOIEMENT DES GUICHETS VERTS

(ACTION 7)

P

N

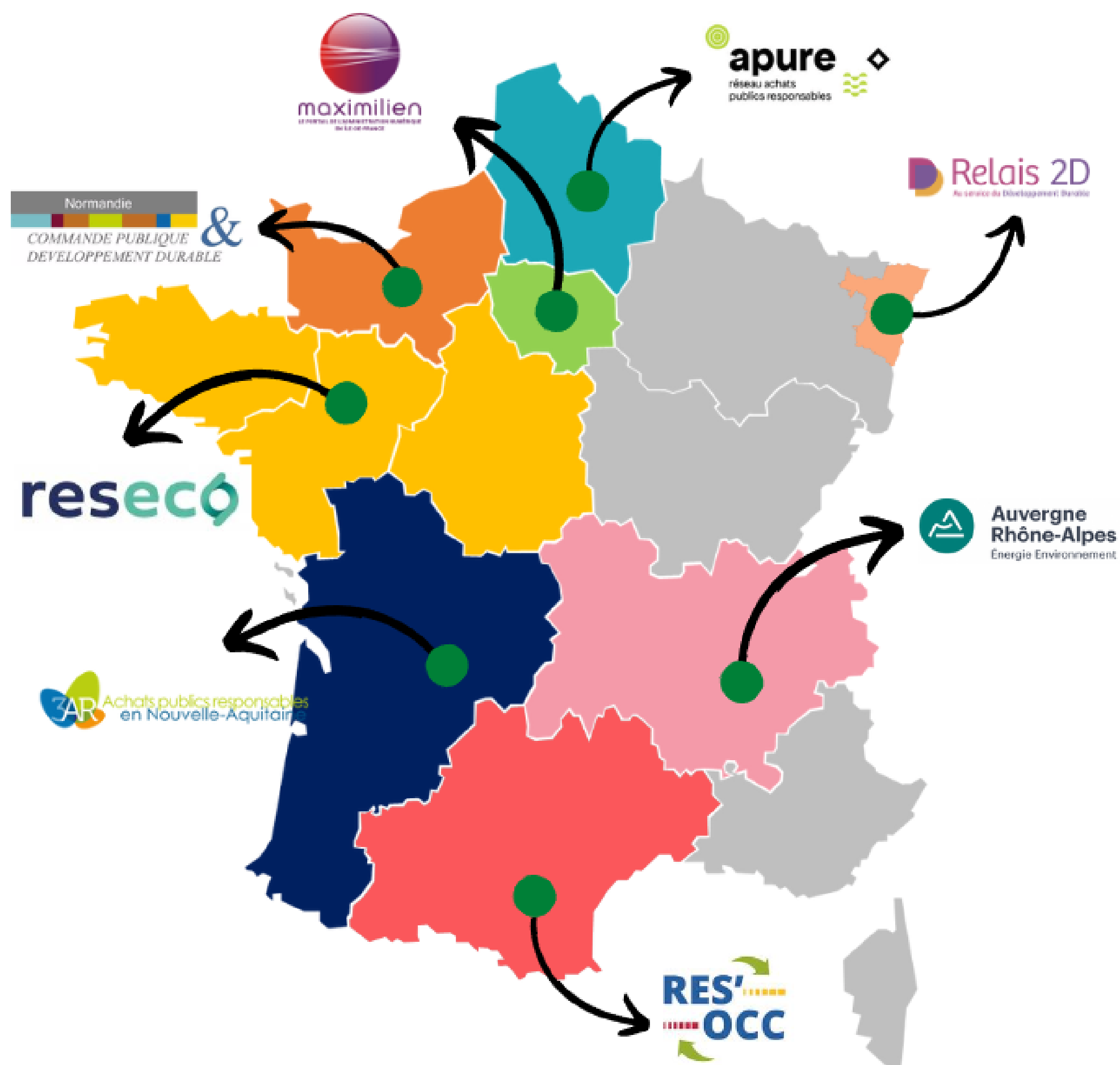
A

D

—

—

LES RÉSEAUX RÉGIONAUX DE L'ACHAT PUBLIC DURABLE, VOS INTERLOCUTEURS SUR LE TERRAIN



- **Un objet commun** : l'appui à la montée en compétences « achats publics durables » des territoires
- **Un portage varié** selon les territoires
- **Des missions diverses** : sensibilisation, formation, journées techniques, outillage, groupes de travail ...
- **Une coordination nationale** assurée par le CGDD



- Un **service gratuit** de conseil environnemental
- Accompagnement de **premier niveau**
- **1 heure maximum**
- Territoires couverts (pour le moment) :

Auvergne-Rhône-Alpes, Bas-Rhin, Bretagne, Centre-Val de Loire, Hauts-de-France, Ile-de-France, Normandie, Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.

Formulaire de sollicitation du guichet vert



<https://gipmaximilien.limesurvey.net/353211?newtest=Y&lang=fr>

STRATÉGIE DE MOBILISATION POUR LE DÉPLOIEMENT DES SPASER

(ACTION 13)

P

N

A

D



MISSION SPASER :

UNE FUTURE COMMUNAUTÉ

Objectif : impulser une dynamique nationale auprès des acheteurs autour de l'adoption d'un SPASER et en complémentarité des acteurs locaux

via une dynamique de communauté soutenue par la plateforme RAPIDD

Un socle commun de ressources accessibles pour tous les acheteurs s'intéressant à la démarche des SPASER

Un parcours d'accompagnement par promotion pour se lancer dans la mise en oeuvre de son SPASER

Un réseau d'ambassadeurs pour favoriser la collaboration

RENFORCEMENT DU RÉSEAU DES FACILITATEURS SOCIAUX

(ACTION 7)

P

N

A

D

Appel à projet - Facilitateurs sociaux

Objectifs :

- **Croissance du nombre de marchés accompagnés et clausés, et meilleure couverture** des marchés passés sur un territoire, en particulier ceux de l'Etat ou liés à la mise en œuvre de ses programmes (NPNRU)
- **Augmentation de 185 ETP sur 2 ans** (estimation : +10M d'heures d'insertion), dont 95 ETP dès 2022 (2,8M€)
- **Renforcement des structures existantes** en priorité, attention portée à la couverture des zones blanches
- **Définition d'un cadre de référence partagé** de la fonction de facilitateur et coordinateur (pour une montée en qualité globale du dispositif)



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

OUTILLAGE

FORMATION DIGITALE EN OPEN-DATA

(ACTION 10)

P

N

A

D



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

UN 1^{ER} SOCLE DE FORMATION DIGITALE EN OPEN DATA

FORMATION DIGITALE EN OPEN-DATA



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

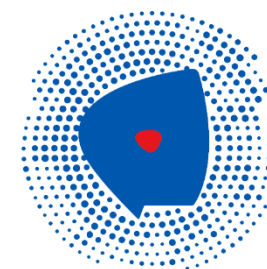
*Liberté
Égalité
Fraternité*

6-8H DE PROFESSIONNALISATION

(1^{er} semestre 2023)

SENSIBILISATION

MODULES DE MICRO-LEARNING



**Métropole
du Grand Paris**



La Région
Grand Est

**OUTIL
D'AUTODIAGNOSTIC
RÉGLEMENTAIRE**

(ACTION 4)

P

N

A

D

PRÉSENTATION DE L'OUTIL LAREF

resecó
pour une commande
publique durable



Je travaille pour ...

Collectivités locales et leurs groupements



Besoin d'aide pour savoir à quelle typologie vous appartenez ?

[Consultez notre PDF d'aide au choix pertinent de votre typologie >](#)

J'ai un projet d'achat de ...

Habillement / EPI



Besoin d'aide pour savoir à quelle famille vous appartenez ?

[Consultez notre PDF d'aide au choix pertinent de votre famille >](#)

Ci-dessous, la liste des obligations réglementaires en matière d'achat public durable applicables à la famille d'achat :

PRÉSENTATION DE L'OUTIL : EXEMPLE

**En bleu les obligations
thématiques**

**En rouge les obligations
transversales**

ECONOMIE CIRCULAIRE : OBLIGATION D'UN CERTAIN % DE RÉEMPLOI, RÉUTILISATION, RECYCLÉ POUR 17 FAMILLES ET SOUS-FAMILLES DE PRODUITS

Date d'entrée en vigueur : 01/01/2021

- « I. – A compter du 1er janvier 2021, les biens acquis annuellement par les services de l'Etat ainsi que par les collectivités territoriales et leurs groupements sont issus du réemploi ou de la réutilisation ou intègrent des matières recyclées dans des proportions de 20 % à 100 % selon le type de produit.
- II. – En cas de contrainte opérationnelle liée à la défense nationale ou de contrainte technique significative liée à la nature de la commande publique, le pouvoir adjudicateur n'est pas soumis à l'obligation prévue au I.
- III. – Un décret en Conseil d'Etat fixe la liste des produits concernés et, pour chaque produit, les taux pouvant être issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage correspondant à ces produits.

[Consulter l'article sur legifrance.fr](#)

DÉVELOPPEMENT DURABLE : OBLIGATION DE PRENDRE EN COMPTE LES DIMENSIONS ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET ÉCONOMIQUES LORS DE LA DÉFINITION DU BESOIN

Date d'entrée en vigueur : 01/04/2019

La nature et l'étendue des besoins à satisfaire sont déterminées avec précision avant le lancement de la consultation en prenant en compte des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale.

[Consulter l'article sur legifrance.fr](#)

**NOUVELLE
VERSION DE
L'OUTIL
LACLauseVERTE.FR**

(ACTION 2)

P

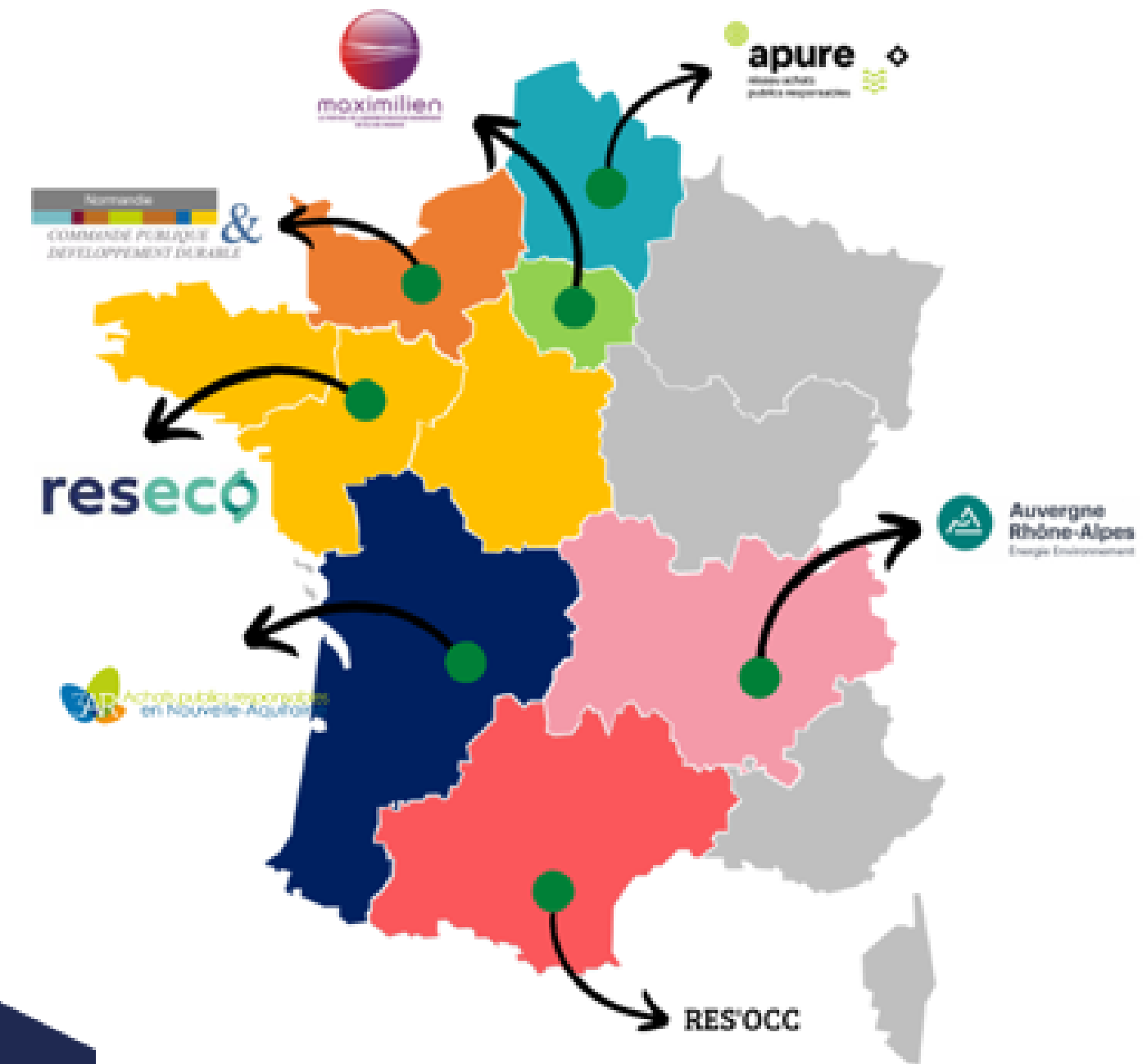
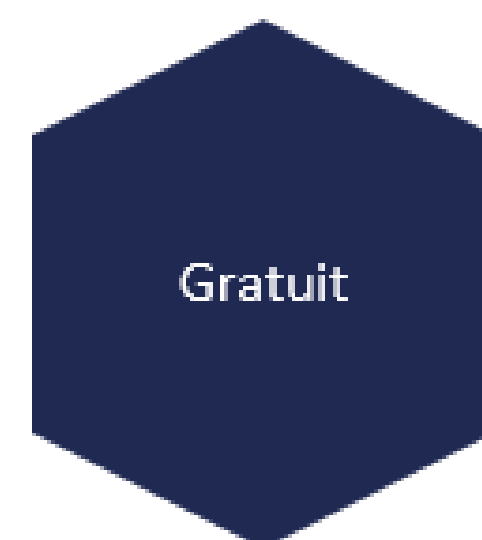
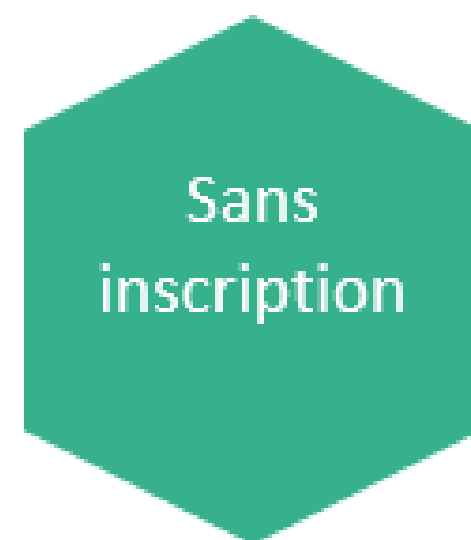
N

A

D

- ❑ Soutien du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires
- ❑ Maillage national avec un réseau d'ambassadeurs et en préfiguration du guichet vert
- ❑ Outil référencé sur RAPIDD
- ❑ Connexion avec les outils développés par les réseaux
- ❑ Version améliorée de la clause verte :
 - Evolution du moteur de recherche
 - Ajout des critères et des segments achats
 - Dimension sociale et ACV
 - + de collaboratif avec des kits communication et intégration

laclauseverte.fr



Bilan à J+20 mois :

- + 170 fiches clauses intégrées – objectif 200 fin 2022
- + 3 800 visites / mois
- + 20 contributeurs
- + 30 de retombées dans la presse : Le Moniteur, La gazette des communes...

Un outil facilitateur en réponse aux exigences de la loi Climat et Résilience et aux objectifs du PNAD 2022-2025 – à mobiliser !



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MARCHÉ DE L'INCLUSION

(ACTION 5)

P

N

A

D

Un outil de sourcing inclusif



**ENTREPRISES SOCIALES
INCLUSIVES**
(ESI = SIAE, GEIQ, EA et ESAT)

3500 ESI inscrites



**ACHETEUR
PROFESSIONNEL**
(entreprises, associations,
acheteurs publics)

740 entreprises privées et acheteurs publics inscrits

400 recherches/mois par des Acheteurs

130 besoins d'achat publiés

1300 mises en relation



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROMOTION

TROPHÉES DE LA COMMANDE PUBLIQUE 2022

(ACTION 19)

P

N

A

D



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

LES TROPHEES DE LA COMMANDE PUBLIQUE : L'ACHAT DURABLE EN ACTION

LANCEMENT EN JUIN 2022

Un jury de
professionnels de
l'achat durable

L'intégration de la
dimension durable dans
toutes les catégories de
prix

INSPIRATION DES
ACHETEURS

Un site internet dédié
animé toute l'année

REMISE DES PRIX : SALON DES
MAIRES EN NOVEMBRE 2022

Un engagement par le vote
de la communauté des
acheteurs



La Région
Grand Est

15^{ÈME} ÉDITION

TROPHÉES DE LA COMMANDE PUBLIQUE

L'ACHAT DURABLE EN ACTION



CÉRÉMONIE DE REMISE DES TROPHÉES
DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Remise des Trophées de la commande publique

Nous vous donnons rendez-vous le **jeudi 24 novembre à 10h30** au Salon des Maires et des Collectivités Locales ou à distance, pour partager deux moments forts de la commande publique :

- **Conférence d'actualité - Panorama de l'essentiel de la commande publique en 2022**, animée par **Jean-Marc Joannès**, Rédacteur en chef d'achatpublic.info : Le prix s'invite au centre de l'achat public, L'achat local plus que jamais au cœur des préoccupations, L'achat durable renforcé par les crises de la commande publique
- Remise des Trophées de la commande publique **en partenariat avec le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires**



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Liens utiles du PNAD

[Télécharger le PNAD 2022-2025](#)

[Formulaire sollicitation guichet vert](#)

[Guide sur les aspects sociaux de la commande publique](#)

[Inscription aux modules de micro-learning du programme Achats circulaires et solidaires de la Métropole du Grand Paris](#)

[Le Marché de l'inclusion](#)

[Ressources du programme d'accompagnement Mission SPASER](#)

[Site des Trophées de la commande publique 2022](#)

[Outil d'autodiagnostic réglementaire « La Ref »](#)

[Outil La clause verte](#)



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'équipe achats durables

Commissariat général au développement durable

Juliette MOIZO, Cheffe de bureau : juliette.moizo@developpement-durable.gouv.fr

Alexandra LAMOTTE, Cheffe de projet : alexandra.lamotte@developpement-durable.gouv.fr

Marline WEBER, Chargée de mission : marline.weber@developpement-durable.gouv.fr

MERCI !

P

N

A

D

Hervé Formell

Chef du service Appui aux
politiques achats

+33 (0)3 87 61 66 07

herve.formell@grandest.fr

Christine Bauche

Chargée de mission appui aux
politiques achats responsables

+33 (0)3 87 61 68 46

christine.bauche@grandest.fr

Direction de l'Achat Public / Service
appui aux politiques d'achats /
Région Grand Est

Siège du Conseil régional

1 place Adrien Zeller
BP 91006
67070 Strasbourg Cedex
+33 (0)3 88 15 68 67

Hôtel de Région

5 rue de Jéricho
CS70441
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
+33 (0)3 26 70 31 31

Hôtel de Région

place Gabriel Hocquard
CS 81004
57036 Metz Cedex 01
+33 (0)3 87 33 60 00